

Mars 2023

Agir en faveur de la biodiversité

LE GUIDE DES ENTREPRISES



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

ÉDITO

es services gratuits rendus par la Nature, essentiels à l'activité économique, sont très souvent méconnus ou sous-estimés, comme s'ils étaient à jamais présents.

Pourtant, à la veille de ce que certains qualifient déjà de 6^e extinction de masse des espèces que constitue le vivant, il est de notre devoir d'agir, chacun à son échelle et dans son champ de compétences.

La métropole stéphanoise met en place une démarche de mobilisation de tous les acteurs du territoire dont les entreprises sont des acteurs socioéconomiques déterminants pour s'engager vers des actions vertueuses en faveur de la biodiversité. Dans le cadre de la stratégie biodiversité métropolitaine, une boîte à outils sera diffusée et accompagnée de temps d'échanges autour de ces sujets. Dans ce cadre des contrats d'engagement seront proposés aux entreprises volontaires pour s'engager aux côtés de la Métropole.

Aussi précieuse que la transition écologique et énergétique à conduire, la RSE représente la « responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement » Saint-Étienne Métropole entend être présente à vos côtés pour vous sensibiliser à cet enjeu global et local pour actionner de nombreux leviers à faible coût.

S'engager en faveur de la biodiversité, c'est également favoriser l'innovation. Notre territoire détient cette culture résiliente nécessaire à ce changement à engager, c'est l'occasion de l'expérimenter ensemble.

Mme FAYOLLE Sylvie
2^e Vice-Présidente chargée
du développement durable
et de la transition écologique

Prairie fleurie dans le Parc naturel régional du Pilat © J. Vial

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------|---|
| Édito | 2 |
| Introduction | 3 |
| Pourquoi suis-je concerné ? | 4 |

PRÉSENTATION DES ESPÈCES TOTEMS

| | |
|----------------------------|----|
| Hérisson | 7 |
| Effraie des clochers | 9 |
| Triton alpestre | 11 |
| Paon du jour | 13 |

FICHES ACTIONS

| | |
|----------------------------------|----|
| Fiches « Connaissance » | 17 |
| Fiches « Protection » | 23 |
| Fiches « Sensibilisation » | 45 |

| | |
|------------------------------|----|
| Informations générales | 53 |
|------------------------------|----|

Introduction

Saint-Étienne Métropole s'est engagée dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABC), première étape de la future Stratégie Biodiversité métropolitaine. Les ABC sont des programmes créés lors du Grenelle de l'Environnement en 2007, qui permettent d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel sur un territoire et de mobiliser largement les acteurs autour de cette cause.

Ce projet, élaboré et réalisé en partenariat avec France Nature Environnement Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, est financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du plan de relance et se déroulera jusqu'en juin 2023. Une méthodologie nationale a été éditée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Un ABC comprend : des inventaires naturalistes sur la faune et la flore, une cartographie des habitats naturels au 10 000^{ème}, une large partie dédiée à la mobilisation des acteurs.

La Métropole a souhaité mobiliser autour de ce projet le grand public ainsi que les entreprises et les acteurs socio-économiques du territoire.



Mare à Novaciéries (Saint-Chamond) © LPO AuRA

Pourquoi suis-je concerné ?



La perte de la biodiversité est désormais largement documentée à travers le monde entier et ses conséquences sur la planète et le climat sont de plus en plus visibles (rapport IPBES*, 2019). **Quelques éléments-clés sont à retenir du rapport de l'IPBES :**

- La biodiversité connaît un déclin global sans précédent.
- La biodiversité est essentielle à l'existence humaine (santé, pollinisation, alimentation...).
- L'activité humaine est reconnue comme principale responsable de l'effondrement de la biodiversité.
- Il n'est pas trop tard pour agir.
- Intégrer la biodiversité, la solution-clé.

Quel intérêt pour nous ?

À l'échelle de l'entreprise, la biodiversité résonne avec les notions de responsabilité, d'image de marque et de performance. En effet, depuis quelques années, la préservation de la biodiversité entre désormais dans les stratégies de Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE). Orienter les actions en faveur de la biodiversité au sein de l'entreprise, permet de répondre de plus en plus aux attentes des collaborateurs, de la société civile et aux exigences de différentes normes (ISO 14001, etc.). Cela contribue également à améliorer le cadre de vie au travail, le bien-être des employés et afficher l'image d'une entreprise plus vertueuse.

Au niveau de l'individu, agir pour la nature, c'est offrir l'opportunité à chacun de concrétiser un engagement citoyen sur son lieu de travail. De même, face à la montée de l'éco-anxiété, des solutions concrètes à mettre en œuvre redonnent du sens au quotidien. Des projets exemplaires dédiés à la préservation de l'environnement offrent aux salariés les clés pour agir chez eux, à titre individuel. Ce qui multiplie au final, les actes en faveur de la biodiversité.

Que se passe-t-il à notre échelle ?

Sans parler de la disparition de grands mammifères ou de l'abattage intensif de forêts tropicales, la biodiversité de proximité est également touchée par cette crise et chaque « espace vert » possède une importance, du jardin au parc urbain en passant par les zones d'emprise des entreprises et leurs bâtiments !

Prenons en exemple deux espèces d'oiseaux très communes de nos territoires, le chardonneret élégant et la pie bavarde. Les données collectées dans le cadre du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) illustrent un déclin alarmant de ces espèces qui ont vu leurs effectifs nationaux diminuer respectivement de 28 et 66 % (www.vigienature.fr). La diminution des populations d'insectes est elle aussi conséquente et inquiétante.

<https://lejournel.cnrs.fr/articles/declin-des-insectes-lurgence-dagir>

Retrouvez des webographies sur :

<https://www.vigienature.fr/fr/chardonneret-elegant-3395>

<https://www.vigienature.fr/fr/pie-bavarde-3529>

Éco-anxiété

Sentiment d'anxiété ou de préoccupation ressenti par une personne devant les bouleversements causés par les changements climatiques et d'appréhension de leurs conséquences.

En bref



« Bénéfices » © UICN France, 2018

Qui est concerné ? Tous et à tous les niveaux

- **Les dirigeants** (membre du CODIR, du comité exécutif, etc.)
- **Les cadres** (responsable d'exploitation environnement, responsable communication, direction développement durable, etc.)
- **Les « opérationnels »** : le terme englobe les salariés agissant directement sur les sites, à l'instar des chefs de site, des agents, du personnel technique. Les sous-traitants sont également concernés par ce terme.
- **Les individus** touchés indirectement, à travers la diffusion d'outils (affiches, magazines), notamment les familles de salariés et les parties prenantes (fournisseurs, administration, clients et bénéficiaires, etc.)

(Définition UICN France, 2018, « Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises »).

Différents moyens d'actions possibles

Bien souvent, lorsque l'on parle d'impacts sur l'environnement en entreprise, on pense à juste titre au cycle de vie des produits, de la conception au recyclage, au tri des déchets sur le site, au mode de transport, etc. Mais on oublie trop souvent que l'entreprise est ancrée dans un territoire, un territoire partagé avec la faune et la flore. Situé en zone densément urbanisée ou dans des territoires plus ruraux, il est possible d'agir.

Vous donner les moyens d'action

Ce catalogue a pour but de vous présenter des actions concrètes vous permettant de répondre à des objectifs spécifiques liés directement à la biodiversité :

- Connaître et apporter des connaissances,
- Agir et protéger concrètement la biodiversité,
- Communiquer et sensibiliser.

Avec des actions pouvant se réaliser de manière simple et efficace mais aussi avec d'autres plus ambitieuses.

Vers la réussite d'un projet d'entreprise

Les retours d'expériences montrent qu'afin de mettre en œuvre une véritable stratégie biodiversité et la rendre pérenne, il est fortement conseillé de mobiliser les différentes parties prenantes dès le début. Il est important que les bénéfices de ce projet et la communication faite en ce sens s'appuient sur les trois niveaux : l'individu, l'entreprise et le territoire !



Prairie fleurie © V. François - LPO AuRA

Ce catalogue d'actions vous aidera à mettre en place des actions concrètes visant à préserver la biodiversité. Pour illustrer l'usage de ces actions, le choix a été fait de les spécifier au regard de l'enjeu de protection de quatre espèces « Totems » pour leur patrimonialité mais aussi pour leur capacité à favoriser, à travers elles, d'autres espèces. Elles jouent ainsi le rôle de parapluie, protégeant tout un cortège d'êtres vivants.

- **Le triton alpestre**, amphibien qui représente les milieux humides et aquatiques.
- **L'effraie des clochers**, rapace nocturne de nos villages, impactée notamment par la pollution lumineuse, le trafic routier ou encore la rénovation des bâtiments.
- **Le paon du jour**, papillon permettant de réfléchir à la gestion des espaces verts et plus généralement aux choix des végétaux.
- **Le hérisson**, au fort capital sympathie, sensible à la dégradation du bocage et des prairies mais aussi à l'urbanisation.

Ces quatre espèces sont potentiellement présentes sur toute la métropole si leurs habitats sont préservés. Les fiches suivantes regroupent toutes les informations relatives à ces espèces ainsi qu'un tableau synthétisant les actions à destination de chacune, classées selon leur objectif :

- **C pour « Connaître »** : Mieux comprendre l'espèce et ses habitats de prédilection
- **P pour « Protéger »** : Mettre en place des actions concrètes de préservation
- **S pour « Sensibiliser »** : Impliquer les habitants et passer le relais

Elles sont également répertoriées selon leur niveau d'implication, de ☆ à ☆☆☆. Les initiatives les plus intéressantes seront mises en valeur par Saint-Étienne Métropole lors d'un événement ou lors de communications de la métropole.

Des fiches techniques permettant d'approfondir les actions sont accessibles sur le site engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/soyez-acteur

PRÉSENTATION DES **Espèces Totems**



Hérisson 9



Effraie des clochers 11



Triton alpestre 13



Paon du jour 15





Hérisson d'Europe
Erinaceus europaeus

Mammifère

 **25 cm de long pour 13 de haut**

 **1 kg**

le hérisson



© Y. Thomérieux

Biologie



Habitat : Parcs urbains, jardins, haies et lisières. Le hérisson se rencontre partout sauf en altitude (1 500 m), du moment qu'il dispose d'arbres ou de buissons pour se cacher.



Régime alimentaire : Insectes, vers, escargots, limaces, baies, parfois des progénitures de micromammifères et des oisillons, etc.

Le hérisson fait partie du club fermé des mammifères capables de se mettre en boule en cas d'alerte, et ce en moins d'un centième de seconde ! Dans cette position, ses quelques 5 000 piquants acérés le protègent efficacement contre ses agresseurs. Leur coloration brun-crème l'aide également à se camoufler dans la végétation. Mais malgré sa cuirasse piquante, il est la proie du blaireau européen et du grand-duc d'Europe, redoutables prédateurs.

Le hérisson est un animal nocturne et chasse donc la nuit, pendant laquelle il peut parcourir près de 4 km, et même nager quelques centaines de mètres si nécessaire ! Essentiellement insectivore, il constitue donc des réserves durant l'été pour pouvoir hiberner le ventre plein, lorsque la nourriture vient à manquer. En été, quand il fait trop sec et que les proies sont peu abondantes, l'animal plonge dans une léthargie similaire : c'est l'estivation.

En période de reproduction, la femelle aménage un nid de débris végétaux dans un endroit peu accessible tel qu'un roncier ou sous une souche d'arbre. Elle pourra donner naissance à environ cinq petits, du printemps à l'automne. Si la femelle entre en estivation pendant la gestation, le développement des petits est suspendu et la mise-bas peut avoir lieu à la reprise de l'activité. Attention ! Si vous repérez un tas de feuilles ou de déchets verts, il ne faut surtout pas les déplacer. Il peut s'agir d'un nid et déranger la mère risquerait de la faire déménager ou pire, de la tuer.



ESPÈCE PROTÉGÉE

Attention à ne pas nourrir les hérissons. Le lait en particulier n'est pas digéré et l'empoisonne !

Menaces

Le hérisson est intégralement protégé en Europe, mais environ la moitié des décès de hérissons sont imputables aux activités humaines :

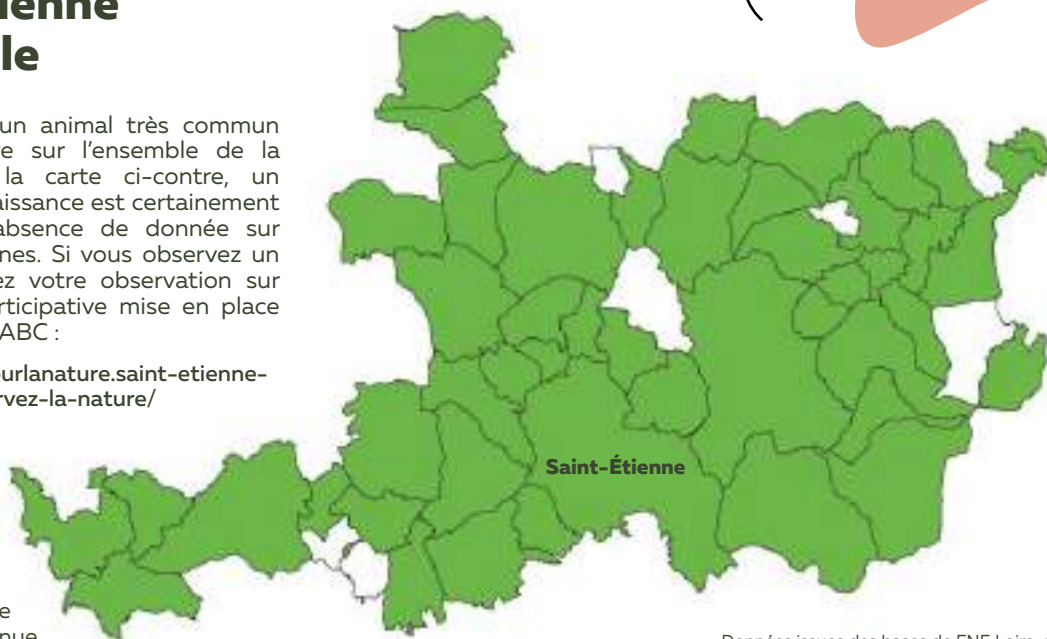
- L'intensification de l'agriculture et notamment l'usage massif de biocides tue les proies du hérisson ou l'empoisonne.
- Les routes entraînent une fragmentation de son habitat et augmentent les collisions.
- Le remembrement agricole, qui s'est accompagné de la disparition des haies et des arbres, a causé une perte d'abris pour le hérisson.

Aussi, les populations régressent de façon impressionnante : en Angleterre, elles ont diminué de 30 à 75 % et il est très probable que les hérissons français subissent actuellement un déclin similaire. (www.hedgehogstreet.org/wp-content/uploads/2017/03/data/SoBH_2015.pdf)

Répartition à Saint-Étienne Métropole

Le hérisson est un animal très commun que l'on retrouve sur l'ensemble de la métropole. Sur la carte ci-contre, un manque de connaissance est certainement à l'origine de l'absence de donnée sur certaines communes. Si vous observez un hérisson, partagez votre observation sur la plateforme participative mise en place dans le cadre de l'ABC :

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

© E. Joly - FNE Loire

Comment préserver le hérisson et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C4 : Participer à l'enquête « Mission Hérisson »

PROTECTION

P8 : Préserver la petite faune des jardins

P13 : Favoriser le passage de la petite faune

P1 : Préserver et restaurer le réseau de haies

P2 : Préserver les prairies naturelles

P14 : Intégrer la biodiversité au bâti

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal

P9 : Renforcer la gestion différenciée des espaces verts

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative

S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité

S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune

S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© Y. Thonnérieux




Sources : Le hérisson – Les Sentiers du Naturaliste, Delachaux et Niestlé, <https://www.fne-aura.org/actualites/ain/le-herisson-territoire-et-alimentation/>, <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/mammiferes-terrestres/herisson-d-europe>
D. Wembridge and S. Langton, 2015, The State of Britain's Hedgehogs, British Hedgehog Preservation Society.

Zoom sur...



Effraie des clochers
Tyto alba

Rapace nocturne

-  **35 cm**
-  **1 m d'envergure**
-  **300 à 350 g**

l'effraie des clochers



© Y. Thonnérieux

Biologie



Habitat : Hameaux et villages en contexte agricole.



Régime alimentaire : Micromammifères.

L'effraie des clochers est une chouette présente dans le monde entier. En France hexagonale, elle vit principalement dans les bâtiments élevés des villages et des hameaux (granges, clochers, pigeonniers ou maisons abandonnées). Elle chasse dans des milieux ouverts bocagers. L'abondance des proies, surtout constituées de micromammifères rongeurs et insectivores, influe sur sa reproduction. Une à deux pontes sont réalisées par an.

Cette espèce est facilement reconnaissable grâce à ses deux disques faciaux blancs en forme de cœur. Le plumage est principalement clair, passant du blanc grisâtre à des teintes rousses orangées.

Menaces

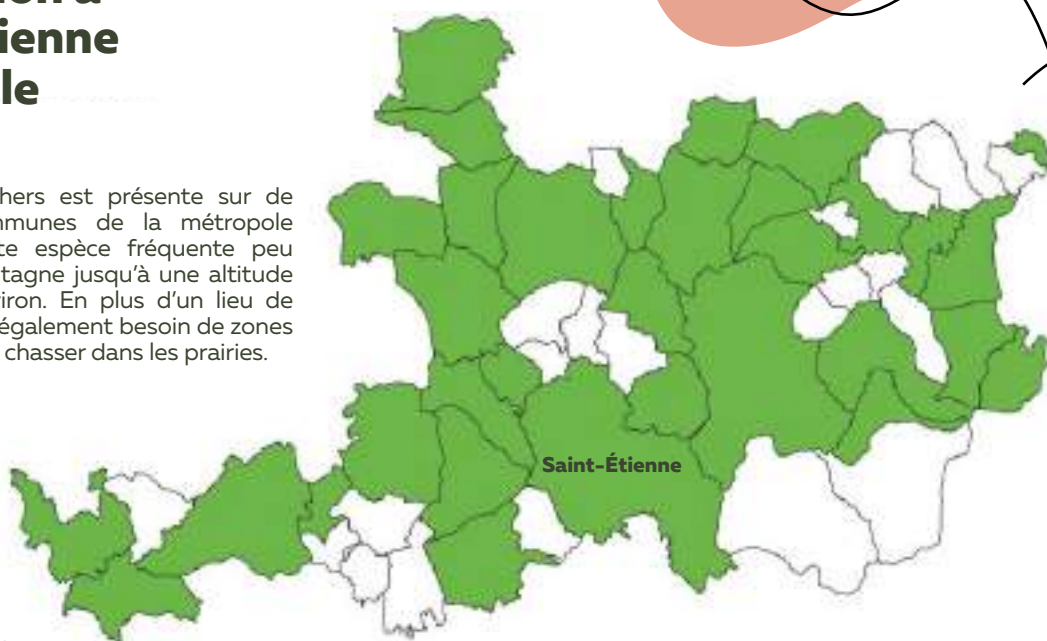
Naturellement, l'effraie est particulièrement dépendante des conditions climatiques hivernales et de la disponibilité des proies. Les hivers rigoureux portent atteinte aux populations surtout s'ils sont suivis d'une année pauvre en micromammifères. Cependant, ce sont maintenant les activités humaines qui lui portent le plus préjudice :

- collisions routières, lignes électriques (2 à 8 % de mortalité par électrocution selon les pays),
- fermeture des bâtiments (clochers, changements de destination par exemple),
- mais aussi des intoxications suite à l'ingestion de proies empoisonnées à la bromadiolone (raticide).

La disparition des prairies bocagères, principales zones de chasse de l'espèce, a dégradé son domaine vital. Les populations d'effraie étaient en déclin jusque dans les années 90 et semblent aujourd'hui se stabiliser au niveau national (LPO, Observatoire des rapaces). Dans la Loire, l'effraie reste peu commune. L'espèce, comme tous les rapaces, est intégralement protégée.

Répartition à Saint-Étienne Métropole

L'effraie des clochers est présente sur de nombreuses communes de la métropole stéphanoise. Cette espèce fréquente peu les zones de montagne jusqu'à une altitude de 1 000 m environ. En plus d'un lieu de nidification, elle a également besoin de zones de bocage afin de chasser dans les prairies.



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

© E. Joly - FNE Loire

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

Comment préserver l'effraie et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C3 : Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers

PROTECTION

P5 : Favoriser la présence de l'effraie des clochers

P6 : Éteindre l'éclairage nocturne
P14 : Intégrer la biodiversité au bâti

P1 : Préserver et restaurer le réseau de haies
P2 : Préserver les prairies naturelles

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité de votre commune

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative

S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité

S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune

S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© L. Noally - LPO AuRA



Zoom sur...

le triton alpestre

Triton alpestre
Ichtyosaura alpestris

Amphibien

70 à 110 mm

4 g



© Y. Thonnéréux

Biologie



Habitat : Mares.



Régime alimentaire : Invertébrés terrestres et aquatiques.

Le triton alpestre est un amphibien, c'est-à-dire que son cycle de vie est à la fois aquatique et terrestre. Il se reproduit dans les mares et y reste de la phase larvaire jusqu'à sa métamorphose à l'état adulte. Les sites terrestres d'hivernage sont situés dans un rayon d'environ 150 m autour du point d'eau. Il apprécie les points d'eau peu poissonneux avec des formations arborées faciles d'accès.

Ce triton se distingue par une bande de ponctuations brunâtres au bas des flancs, avec un ventre et une gorge uniformément orangés. Le mâle présente une crête dorsale basse à bord droit, jaunâtre et noire en période de reproduction.

Menaces

Les amphibiens sont particulièrement sensibles à la crise de la biodiversité. Au moins un tiers des amphibiens d'Europe de l'Ouest sont confrontés à un risque élevé d'extinction à moyen terme (ACEMAV, 2003).

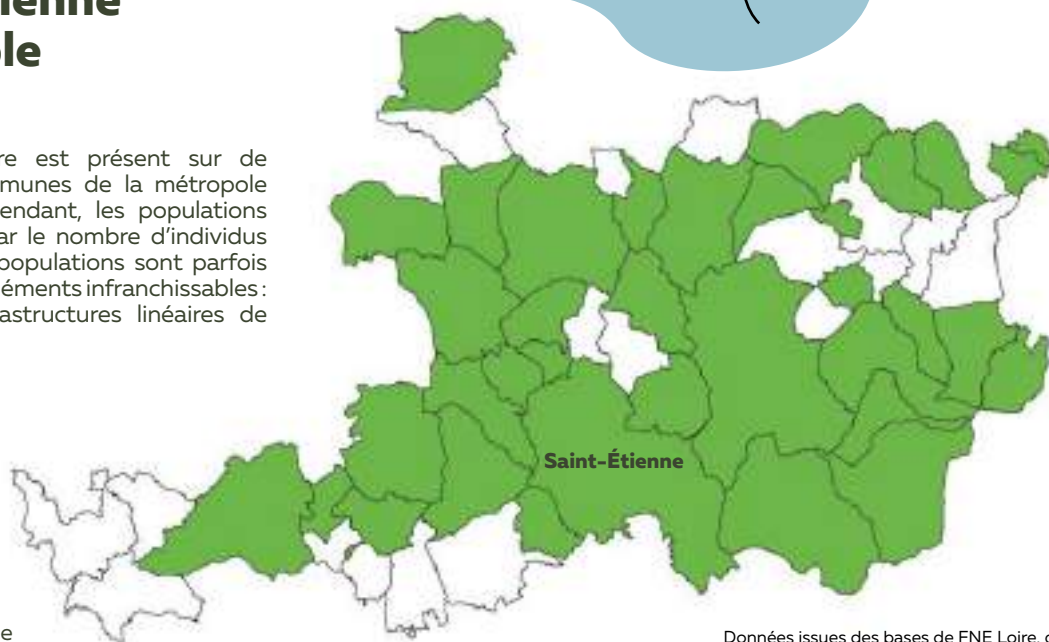
Les causes de cette extinction sont principalement liées à la destruction et l'assèchement des zones humides et des mares. Leurs surfaces ont régressé de 50 à 75 % en un siècle en France (ACEMAV, 2003). L'intensification des pratiques agricoles a également joué un rôle avec la conversion de prairies en cultures (favorisée par le remembrement), le drainage des parcelles, la canalisation des cours d'eau, mais aussi l'enrésinement de certains secteurs. La transformation du paysage avec une multiplication des zones urbanisées et des infrastructures de transport a conduit à des destructions directes de milieux mais aussi à un isolement des populations dont la circulation est devenue impossible. La pollution des sols et des eaux impacte les amphibiens souvent de manière indirecte : acidification du milieu, perturbations hormonales empêchant la reproduction ou la métamorphose.

Enfin, la pêche des grenouilles, bien que réglementée, a encore des effets sur certaines populations ainsi que l'interaction avec certaines espèces introduites par les êtres humains, comme les tortues et écrevisses américaines qui concurrencent les espèces locales, qui sont des prédateurs directs ou propagent des maladies.

En France, tous les tritons sont protégés. Il est ainsi interdit de les capturer et *a fortiori* de les déplacer et de les tuer. Il est également illégal de détruire leur habitat. Toute action impactant ces espèces nécessite une autorisation préfectorale. Les zones humides, de par les nombreux services écosystémiques qu'elles rendent, sont également protégées. Leur destruction est fortement réglementée (urbanisation, drainage, etc.).

Répartition à Saint-Étienne Métropole

Le triton alpestre est présent sur de nombreuses communes de la métropole stéphanoise. Cependant, les populations restent fragiles car le nombre d'individus est faible et ces populations sont parfois isolées, avec des éléments infranchissables : urbanisation, infrastructures linéaires de transport, etc.



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

© E. Joly - FNE Loire

Comment préserver le triton alpestre et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C2 : Améliorer les connaissances sur les mares

PROTECTION

P1 : Préserver et restaurer le réseau de haies

P3 : Protéger les mares

P4 : Créer ou restaurer des mares

P2 : Préserver les prairies naturelles

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal

P13 : Favoriser le passage de la petite faune

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune

S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité

S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© A. Csutoros - FNE Loire - decouvrirlefaune.fr



Zoom sur...

le paon du jour

Paon du jour
Aglais io

Lépidoptère

5 cm
 d'envergure



© M. Villemagne - FNE Loire

Biologie



Habitat : Imago (adulte) : Parcs urbains, jardins, prairies, friches et lisières de plaine ou de moyenne montagne où le papillon peut trouver des fleurs. Chenille : massifs d'orties.



Régime alimentaire : Imago : Nectar de fleurs. Chenille : Feuilles d'ortie.

Le paon du jour est un papillon aux ailes rouges ponctuées de quatre ocelles bleutés. Les ocelles sont des motifs imitant des yeux et qui dissuadent les prédateurs. Ce papillon se reproduit au printemps et pond ses œufs au revers de feuilles d'ortie. Comme tous les autres papillons, la vie du paon du jour commence sous la forme d'une chenille d'aspect peu engageant. Celle du paon du jour est noire à points blancs et hérissée d'épines. Les chenilles vivent en colonie sur l'ortie et dévorent ses feuilles sans avoir l'air inquiétées par leurs propriétés urticantes. Au bout d'un mois environ, la chenille se construit un cocon dans lequel elle se métamorphosera en papillon. Elle devient ainsi une chrysalide. Près de deux semaines plus tard, le papillon émerge. Comme les goûts changent en grandissant, l'imago boude les feuilles d'ortie et se tourne vers un mets plus délicat : le nectar de fleur. À la fin de l'été, lorsque les fleurs fanent et les températures refroidissent, il est un des rares papillons à pouvoir survivre au stade adulte. Il s'installe au sec dans les cavités des arbres, les greniers des maisons ou encore des cavités souterraines (tunnels, anciennes mines etc.). Grâce à un antigel naturel, le glycol, il peut en effet résister au gel pendant l'hiver. Il sort de sa cachette dès mars et peut ainsi vivre plus d'un an.

Menaces

Malgré son ubiquité (se dit des espèces que l'on rencontre dans des milieux écologiques très différents), le paon du jour semble régresser localement. Plusieurs causes peuvent expliquer ce phénomène :

- L'élimination des massifs d'orties empêche le papillon de réaliser son cycle de vie complet ;
- Le fauchage répété des prairies pendant la période de reproduction peut également lui être dommageable ;
- La raréfaction des prairies naturelles et des friches entraîne celle de sa nourriture et de son habitat.

Répartition à Saint-Étienne Métropole

Le paon du jour est connu sur toute la métropole stéphanoise, hormis sur la commune de Lorette. Cette espèce est présente dans les milieux avec une végétation herbacée d'au moins 40 cm, comme les friches et les boisements mais pas sur les prairies rases ni sur les pelouses. Si vous observez un paon du jour, partagez votre observation sur la plateforme participative mise en place dans le cadre de l'ABC : <https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

© E. Joly - FNE Loire

Comment préserver le paon du jour et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C5 : Améliorer les connaissances des papillons de la commune

PROTECTION

P10 : Préserver les massifs d'orties
P11 : Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes

P2 : Préserver les prairies naturelles
P6 : Éteindre l'éclairage nocturne
P12 : Planter des essences locales dans vos massifs

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal
P9 : Renforcer la gestion différenciée des espaces verts

SENSIBILISATION

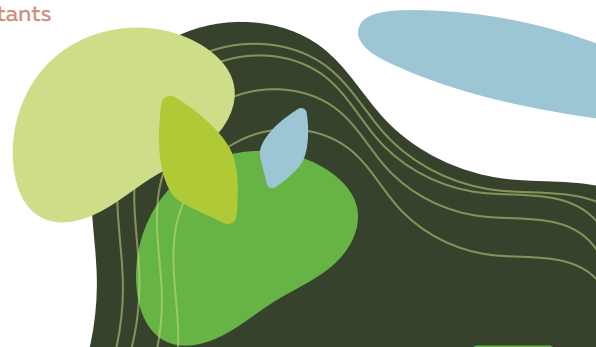
S1 : Mettre en valeur la biodiversité

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative
S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité
S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune
S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité
S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© A. Ulmer - FNE Loire



SÉM


SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Fiches actions

| | |
|---|-----------|
| Fiches « Connaissance » | 17 |
| Diffuser les enquêtes participatives..... | 19 |
| Améliorer les connaissances sur les mares..... | 21 |
| Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers | 22 |
| Participer à l'enquête « Mission hérisson » | 23 |
| Améliorer les connaissances des papillons de la commune..... | 24 |
| Fiches « Protection » | 25 |
| Préserver et restaurer le réseau de haies..... | 25 |
| Créer ou restaurer des mares..... | 27 |
| Éteindre l'éclairage nocturne | 29 |
| Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal | 31 |
| Préserver la petite faune des jardins..... | 33 |
| Renforcer la gestion différenciée des espaces verts | 34 |
| Préserver les massifs d'orties..... | 35 |
| Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes..... | 37 |
| Planter des essences locales dans vos massifs fleuris..... | 39 |
| Favoriser le passage de la petite faune | 41 |
| Intégrer la biodiversité au bâti | 42 |
| Fiches « Sensibilisation » | 44 |
| Communiquer et mettre en valeur la biodiversité | 44 |
| Organiser une exposition sur la biodiversité..... | 45 |
| Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité | 47 |
| MOOC Entreprise et biodiversité | 48 |
| Devenir mécène pour agir au-delà de l'entreprise..... | 49 |

Symbologie des coûts des actions


COÛT FINANCIER


 Jusqu'à 100€


 Entre 100 et 1000€


 Plus de 1000€

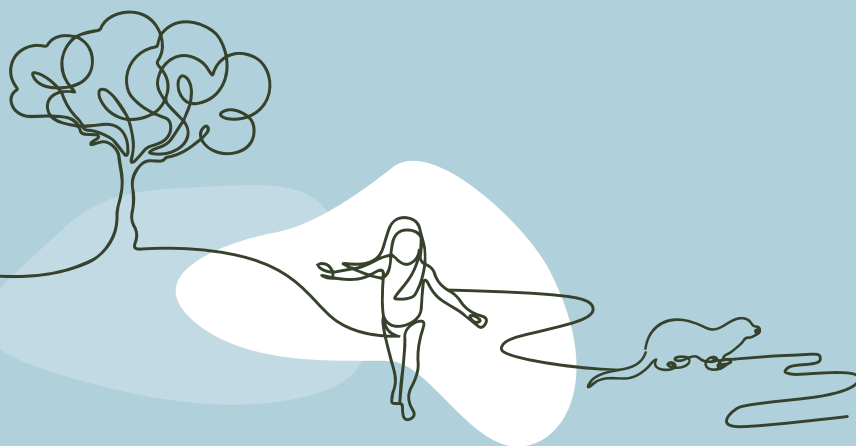
MOBILISATION HUMAINE

 Quelques heures
des dirigeants et/ou
des salariés

 Implication importante
des dirigeants et/ou
des salariés

 Quelques jours des
dirigeants et/ou
des salariés

 Chantier participatif
avec les salariés et
leurs familles



Diffuser les enquêtes participatives

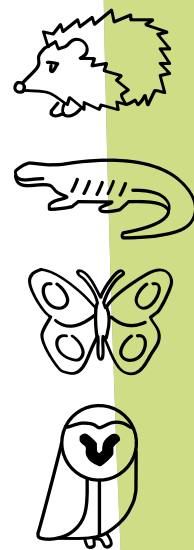
COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Hirondelles rustiques © P. Rouyeret S. Bissardon



Contexte

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de Saint-Étienne Métropole, un programme d'inventaires participatifs permet à chacun de transmettre de façon simple ses données d'observation de plusieurs espèces de faune et de flore. **Les sciences participatives permettent d'améliorer les connaissances en encourageant la mobilisation citoyenne, tout en favorisant l'intérêt de tous pour la protection de la biodiversité.** Ces enquêtes sont visibles sur le site Internet grâce à l'atlas en ligne.

Des animations sont programmées tout au long de l'ABC pour faire découvrir ces espèces. Retrouvez-les sur le site internet du projet : <https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/suivez-lactu/>

Quatre enquêtes thématiques sont proposées :

- Écureuil et hérisson : Ces deux mammifères, relativement communs, peuvent vivre à proximité des habitations. Ils sont présents à la fois dans les zones urbaines et rurales. .
- Hirondelles et martinets : Cette enquête regroupe quatre espèces : l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre, le martinet noir et le martinet à ventre blanc. Elle s'intéresse aux sites de reproduction.
- Insectes : Cette enquête porte également sur quatre espèces ou groupe d'espèces : le paon du jour, un papillon coloré, le gendarme, un hémiptère rouge et noir, le lucane cerf-volant, le plus gros coléoptère français et les hannetons. Ces derniers sont un groupe d'espèces car ils regroupent différentes espèces difficilement discernables les unes des autres.
- Flore rudérale : Quatre espèces de la métropole ont été choisies pour cette étude : la grande chélidoine, la cymbalaire des murailles, l'achillée millefeuille et la vipérine.

Pour aller plus loin :

Il existe de nombreuses enquêtes nationales pour différentes espèces. Ces programmes ont besoin d'un maximum de contributeurs pour avoir des résultats robustes. Des sites Internet recensent ces dernières. Vous pouvez vous rendre sur www.open-sciences-participatives.org, ou sur www.vigienature.fr. Ces sites sont en lien avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ils répertorient de multiples enquêtes sur la faune et la flore. Tout le monde peut participer à son niveau, initié ou non.



Ecureuil roux © A. Ulmer - FNE Loire



Gendarmes © A. Csutoros - FNE Loire

▶ Méthodes d'action

Les observations sont à saisir sur le site Internet :

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>

En tant qu'entreprise, vous pouvez agir en diffusant une ou plusieurs de ces enquêtes via vos canaux de communication : site internet, bulletin d'informations, réseaux sociaux, ou tout autre support ! Vous trouverez sur le site Internet de l'ABC des fiches descriptives de chacune des espèces ciblées par ces enquêtes, et notamment leur photographie.

Vous pouvez choisir de communiquer sur l'ensemble des enquêtes ou sur l'une d'elle en particulier.



Vipérine commune © Y. Boeglin - FNE Loire

€ Coûts

Cette action ne nécessite pas de budget spécifique ! Vous pouvez reprendre les textes et photographies disponibles dans ce document ou sur le site Internet pour vos communications.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Améliorer les connaissances sur les mares

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Contexte

Vous avez une mare sur le site de votre entreprise ? Cette action est faite pour vous. Les mares et zones humides sont un atout considérable pour la biodiversité. Cette action consiste à mettre à jour la connaissance des mares grâce au site Internet (ou à l'application) www.mares-libellules.fr. Ce programme permet à chacun de mieux connaître les mares d'un territoire grâce à un protocole adapté aux non spécialistes. Il est disponible dans la Loire depuis 2021, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et géré notamment par France Nature Environnement (FNE) sur la Région.

Chacun peut y contribuer à son niveau, de différentes manières : simplement localiser une mare, aller un peu plus loin et la décrire à l'aide du formulaire de l'observatoire, ou encore photographier puis identifier les libellules observées autour de la mare avec l'aide du programme Pixel Libellules.

Les mares sont de petites zones humides abritant une faune et une flore particulièrement riches. Elles ont, pour la plupart, été créées par l'Homme pour les services qu'elles rendent : abreuvement des animaux, régulation des eaux pluviales, arrosage du potager, etc. Sans entretien régulier, leur évolution les amène à disparaître (fermeture puis comblement).

Afin de protéger les populations de triton alpestre mais aussi les autres amphibiens, il est nécessaire de créer ou restaurer des mares de bonne qualité. La première étape consiste à connaître la répartition de ces dernières et leur état.



Mare sur Saint-Etienne © FNE Loire

Réglementation particulière

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées. Ainsi, sans autorisation spécifique, il est interdit d'attraper ou même de déranger ces animaux.

Leurs habitats sont également protégés. Il s'agit des zones humides, dont font partie les mares. Elles jouent de nombreux rôles dans l'écosystème et notamment dans le cycle de l'eau. Elles assurent un rôle d'éponge en absorbant l'excès d'eau en cas de fortes pluies et en la restituant en cas de sécheresse.

Méthodes d'action

L'objectif est d'obtenir un état des lieux le plus exhaustif possible des mares du territoire. La saisie peut être réalisée par la direction, les cadres ou employés, ou lors d'un atelier réunissant les salariés et leur famille grâce à l'application.

Pour mettre en œuvre cette action, il faut choisir le public qui réalisera l'inventaire, communiquer à sa destination sur cette action et mettre en place un suivi.

Vous pouvez communiquer dans vos canaux habituels. Une formation peut être proposée par FNE Loire pour la prise en main de l'outil.

Coûts

Cette action n'implique pas un budget spécifique mais peut nécessiter la mobilisation du personnel (technique et communication) !

Pour aller plus loin, la fiche actions P3 « Restaurer ou créer les mares » vous permettra de protéger et restaurer une mare ou mieux encore un réseau de mares !

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Effraie des clochers © J.-P. Brunel - LPO AuRA



Faucon crécerelle © G. Allemand - LPO AuRA

Contexte

L'effraie des clochers est un rapace nocturne protégé qui s'est adapté pour vivre dans les milieux anthropiques. Elle niche dans les clochers, les granges, les greniers et peut aussi utiliser les hangars par exemple. Elle s'alimente principalement de micromammifères (campagnols, mulots...) et est à ce titre, une alliée des agriculteurs. Autrefois commune, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture du bâti favorable à sa reproduction, du changement des pratiques agricoles, de l'utilisation de souricides (rodenticides) par les particuliers, agriculteurs et entreprises, de la pollution lumineuse et des collisions routières.

L'espèce est très fidèle à son lieu de reproduction et, dans le département de la Loire, des sites suivis par des bénévoles de la LPO sont occupés depuis plus de 10 ans.*

L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'espèce dans la métropole stéphanoise pour mieux la protéger. Lister les sites de présence, et mieux encore de nidification, permettra de sensibiliser les propriétaires et de prévenir d'éventuelles destructions illégales. En cas de nécessité, des solutions de médiation permettent une bonne cohabitation.

La délégation territoriale Loire de la LPO AuRA possède un réseau de bénévoles impliqués dans le recensement de l'espèce et dans la pose de nichoirs. Actuellement, une trentaine de bénévoles suivent près d'une centaine de nichoirs en place. Elle dispose déjà d'une bonne connaissance de la répartition de l'espèce dans le département.

D'autres espèces protégées sont liées directement au bâti comme l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, les martinets noir et à ventre blanc ou encore le faucon crécerelle.

Si vous les voyez rentrer dans vos bâtiments, n'hésitez pas à en informer les associations de protection de la Nature ! Mieux les connaître, c'est permettre de les protéger. Comme pour l'effraie des clochers, en cas de besoin, des solutions de médiation pourront vous être proposées par ces associations.

Méthodes d'action

Pour agir, l'entreprise peut lancer un appel auprès des salariés et relayer l'affiche prévue à cet effet. Une fois ce travail réalisé, la localisation des données de présence et, si possible, des sites de reproduction est transmise soit sur le site de collecte de données naturalistes www.faune-aura.org soit directement auprès des associations partenaires. L'effraie des clochers peut être localisée grâce à des observations directes de jour (posée dans des bâtiments : granges, clochers, greniers...) ou de nuit pendant sa période d'activité. De nuit, son cri (<https://xeno-canto.org/species/Tyto-alba>) est caractéristique et permet de déceler sa présence. La découverte de pelotes de réjection est également un bon indice de sa présence.

Coûts

Vous pouvez communiquer auprès des salariés dans vos canaux habituels.

Si vous souhaitez aller plus loin et favoriser son installation ou celle des espèces liées au bâti (en fonction de la situation de votre entreprise), vous pouvez vous référer à la fiche P11 « Intégrer la biodiversité au bâti ».

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Attention, l'effraie, les hirondelles, les martinets et le faucon crécerelle sont des espèces protégées. Sont interdites la capture et la destruction de l'espèce mais aussi la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos de ces animaux.

* Source : Groupe Rapaces Nocturnes



Participer à l'enquête « Mission hérisson »

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Exemple d'un tunnel à empreintes pour hérisson © A. Meunier - LPO

Contexte

« Mission Hérisson » est une enquête nationale mise en place par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'université de la Sorbonne.

L'enquête « Mission Hérisson » s'adresse à tous. Elle a pour but d'étudier les évolutions des populations du hérisson d'Europe sur plusieurs années, afin de connaître l'état de santé de cette espèce sur le territoire français métropolitain (Corse incluse).

Rejoignez les nombreux participants à cette étude !

Méthodes d'action

Il est nécessaire de mener le suivi durant plusieurs années. Si vous vous engagez dans cette démarche scientifique, il vous suffit ensuite de vous procurer un tunnel à empreintes (ou d'en construire un), de le poser cinq nuits dans le jardin de votre entreprise ou dans la nature et d'identifier les empreintes au petit matin. Vous pouvez reproduire ce protocole autant de fois que voulu en respectant six semaines entre chaque session. Ces tunnels peuvent être installés sur différents sites emblématiques.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site Internet www.missionherisson.org

Vous pouvez communiquer auprès du personnel et collaborateurs dans vos canaux habituels et proposer ce projet à tous !

Si vous ne souhaitez pas installer de tunnel et que vous avez observé un ou plusieurs hérissons, vous pouvez remplir facilement l'enquête participative « Ecureuils et hérissons » sur le site « **Engagée pour la nature** ». Cela ne prend que 2 minutes !

Coûts

Une mobilisation des services, et notamment de la communication, peut être nécessaire. Si l'entreprise souhaite directement participer à l'enquête, elle devra prévoir l'achat du ou des tunnels. À noter qu'il est également possible de le fabriquer soi-même.

Pour aller plus loin, la fiche P6 « **Préserver la petite faune des jardins** » permet de vous appuyer pour la mise en place de mesures concrètes de protection.

Le saviez-vous ?

Collision routière, empoisonnement, noyade, tondeuse à gazon, morsure de chiens, fragmentation des milieux... Le hérisson est en train de disparaître ! Cette tendance se confirme aussi en Europe. En Angleterre par exemple, les chiffres sont alarmants : 1/3 des hérissons a disparu des campagnes en 15 ans*. Nous ne connaissons pas les données précises en France, c'est pourquoi nous avons besoin de vous. Il faut agir !

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



* Source : David Wembridge, Grace Johnson, Nida Al-Fulajj & Steve Langton - 2022 -The State of Britain's Hedgehogs - <https://www.hedgehogstreet.org/wp-content/uploads/2022/02/SoBH-2022-Final.pdf>



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Contexte

Les papillons sont de très bons indicateurs de la qualité d'un milieu naturel. Leur absence peut indiquer une évolution négative : artificialisation des sols, drainage, urbanisation, utilisation de pesticides... Ils sont étroitement liés à la flore car leur cycle de vie est indissociable d'une ou plusieurs plantes-hôtes. La chenille de paon du jour se nourrit uniquement d'orties ; il est donc plus facile d'observer l'espèce dans un milieu naturel où cette plante est présente, voire abondante.

Cette action consiste à recenser les papillons dits de jour ou diurnes (rhopalocères) présents sur vos espaces verts, à la fois le paon du jour mais aussi les autres espèces.



Paon du jour © M. Villemagne - FNE Loire

Méthodes d'action

Pour réaliser cet inventaire, l'entreprise peut faire appel à un prestataire associatif ou privé. Elle peut aussi mettre à contribution ses salariés en leur demandant de transmettre les photographies de papillons prises sur le site de l'entreprise. Le site

Vigie Nature compte une enquête participative sur ces espèces « Opération Papillons ! ». Les associations pourront apporter un appui technique pour identifier les espèces difficiles. Des aides en ligne existent : quelestcetanimal-lagalerie.com/lepidopteres ou <https://lepidoch/identifier-un-papillon/cle-identification/>

Vous voulez aller plus loin ? Demandez un inventaire des papillons de nuit (hétérocères) !



Fleurs de buddleia © Y. Boeglin - FNE Loire

Alerte Buddleia

Le buddleia, ou arbre à papillons, porte mal son nom. En effet, bien qu'il attire une multitude de papillons, cet arbuste ne leur permet pas de se nourrir car il ne produit pas de nectar nutritif. Les insectes sont trompés par l'odeur produite. Ainsi, les individus s'épuisent et meurent avant d'avoir pu se reproduire. Cette plante est de plus invasive et donc à proscrire. Elle peut être remplacée avantageusement par du troène ou du sureau.



Machaon © M. Villemagne - FNE Loire

Coûts

Deux possibilités : vous souhaitez obtenir un inventaire le plus exhaustif possible ? Alors demandez un devis à une structure spécialisée (association, bureau d'études...).

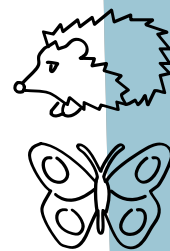
Si vous mettez les salariés à contribution, le coût est alors limité mais le niveau de précision et de fiabilité est plus restreint.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Renforcer la gestion différenciée des espaces verts



Gestion différenciée mise en place à St Galmier (Entreprise Badoit) © B. Jankowiak - LPO AuRA

Contexte

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts constitue une étape-clé pour la préservation et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle.

La gestion différenciée est une combinaison de différents modes de gestion et correspond au « bon entretien au bon endroit ». Elle tend vers une gestion plus écologique et extensive des espaces verts, tout en mettant en valeur la biodiversité dans les espaces de nature ordinaire.

En catégorisant les différents milieux, en fonction de leur usage, leur localisation et de leurs enjeux (ou potentialités) écologiques, elle permet à la fois des bénéfices économiques (financiers et de main d'œuvre), esthétiques et environnementaux (réduction des émissions de polluants et des pertes en eau, préservation de la biodiversité).

Cette action favorise notamment la préservation voire la réhabilitation de corridors écologiques, en permettant le déplacement et l'accomplissement du cycle de vie des espèces dans des conditions favorables.

▶ Méthodes d'action

Les actions possibles sont libres et multiples. Une mise en œuvre de la gestion différenciée peut s'appuyer sur trois principes : concevoir sobrement, gérer de façon plus extensive, créer de nouveaux milieux.

Concevoir sobrement :

- Définir le cadre du projet : délimitation des espaces à entretenir et classes d'entretien des espaces, coût global...
- Réinventer ses pratiques : préserver les milieux existants, utiliser des revêtements simples comme les allées minérales ou végétalisées et perméables, accepter de ne pas intervenir, penser en amont à l'entretien...
- Choisir le bon végétal au bon endroit : adapter le choix de l'essence et son entretien à l'intensité de la gestion souhaitée, connaître les caractéristiques du milieu et des végétaux afin de choisir leur emplacement, limiter leur taille, améliorer leur état de santé...
- Réduire les volumes de déchets : diminuer la fréquence de tonte et de taille, favoriser le recyclage ou la réutilisation des rémanents (hôtel à insectes, décoration, compost...).
- Réduire le volume et le besoin d'arrosage afin de développer les systèmes racinaires et leur résilience : pailler, privilégier les plantes vivaces locales dans les massifs, accepter le jaunissement des végétaux, amender les sols avec du compost pour améliorer leur rétention...
- Désherber au minimum, être tolérant aux « mauvaises herbes » et végétaliser plutôt que de désherber (limite l'érosion du sol et le ruissellement de l'eau, filtre la pollution, crée un lieu de vie pour les pollinisateurs, limite les îlots de chaleur...).

€ Coûts

Le coût est variable en fonction des actions entreprises. À terme, en limitant les interventions sur les espaces verts, une gestion différenciée peut générer des économies.

En effet, certaines actions évitent l'usure précoce du matériel ou permettent d'économiser de l'énergie et des ressources (eau, carburant...) tandis que d'autres peuvent être réalisées en recyclant des matériaux usagés.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Gérer de façon plus extensive :

- Réaliser une seule fauche tardivement, après le 15 juillet (favorise la biodiversité en offrant plusieurs strates de végétation et en permettant à la faune et à la flore de boucler leurs cycles de vie, permet d'économiser du matériel et du carburant), pas en dessous de 10 cm de hauteur et conserver une zone refuge non fauchée (préservation à la fois de la biodiversité et du sol).
- Gérer l'embroussaillage par le pâturage favorise la biodiversité, diminue le compactage des sols, le temps de travail (zones difficiles d'accès pour la tonte) et limite la pollution.
- Favoriser la libre évolution (cf. « Informations générales ») des espaces pour constituer des zones de refuge pour la faune et permettre à la flore locale de s'exprimer, tout en présentant un intérêt pédagogique. Attention à surveiller la présence d'espèces invasives.
- Planter et gérer de façon raisonnée les ligneux, végétaliser le pied des arbres (réduit le désherbage, économise l'eau, filtre la pollution, limite les îlots de chaleur...).

Afin de faciliter l'acceptation par les salariés et collaborateurs des modifications du paysage, communiquer et sensibiliser tout au long de sa mise en place est nécessaire.

Créer de nouveaux milieux :

Trouvez plus d'informations dans d'autres fiches du catalogue.

- **Fiche P2** : Préserver et restaurer le réseau de haies
- **Fiche P3** : Créer ou restaurer des mares
- **Fiche P6** : Préserver la petite faune des jardins
- **Fiche P8** : Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes
- **Fiche P9** : Planter des essences locales dans vos massifs



COÛT FINANCIER



Préserver et restaurer le réseau de haies

MOBILISATION HUMAINE



Haie multistratifiée à Saint-Bonnet-les-Oules © E. Joly - FNE Loire

Contexte

Les haies sont un élément constitutif de nos paysages agricoles et urbains. Elles servent de barrières entre les parcelles pâturées, d'abri contre le vent et le soleil, de délimitation de parcelles privées, etc. Elles constituent également l'habitat de prédilection de nombreuses espèces sauvages, notamment pour se nourrir, se reproduire ou hiverner.

Ce maillage paysager rend également des services aux êtres humains. En effet, les haies participent à la régulation des eaux, au captage de CO₂ et à la production de biens (bois, baies, miel, etc.). Enfin, elles possèdent une forte valeur paysagère en contribuant à l'identité d'un territoire et à son attractivité touristique et résidentielle. Les haies doivent également être multistratifiées (strates herbacée, arbustive et arborée) pour accueillir au mieux la biodiversité, assurer un brise-vent efficace pour le bétail et les cultures, amener de l'ombre aux animaux d'élevage ou en bord de piste cyclable ou de trottoirs, etc.

Malgré les plantations de ces dernières années, le réseau de haies reste relictuel dans les zones agricoles et des arrachages sont toujours constatés. En zones urbanisées, l'implantation de haies monospécifiques d'espèces exogènes (thuyas par exemple) est encore trop répandue.

Une haie plantée avec de jeunes plants garantissant une bonne reprise, mettra au moins 10 à 15 ans à devenir mature et donc fonctionnelle d'un point de vue écologique. Alors la première mesure consiste en la préservation de nos haies actuelles si elles sont locales !

Les objectifs de cette action sont :

- Protéger/restaurer les haies existantes sur les propriétés de l'entreprise.
- Renforcer le réseau de haies dans les espaces urbains et péri-urbains.

En milieu urbain aussi, les haies sont importantes pour la biodiversité en offrant des abris et de la nourriture, notamment pour les oiseaux en hiver. Malheureusement, ces haies sont trop souvent constituées d'espèces exogènes, voire même invasives (buddleia, herbe de la pampa par exemple), qui ne favorisent aucunement la faune locale. Le remplacement de ces plantations exogènes par des espèces locales peut permettre de renforcer l'accueil de la biodiversité au cœur des villes et villages.

▶ Méthodes d'action

- Adapter les méthodes de taille pour éviter le passage de l'épareuse et utiliser des méthodes de taille plus douce (lamier). Éviter de tailler chaque année si ce n'est pas nécessaire. La taille doit se faire en dehors des périodes critiques pour la faune et la flore, soit entre octobre et février.
- Pour restaurer ou renforcer le réseau de haies, vous pouvez financer des plantations sur votre entreprise et sur votre commune. Idéalement, les haies plantées doivent être constituées de deux rangs de plants minimum et d'espèces locales et variées. Il existe un label « Végétal local » qui permet de s'assurer de la provenance des arbres et arbustes. La Loire est comprise dans la zone « Massif central ».
- Organiser des chantiers participatifs avec les salariés sur votre entreprise ou en lien avec d'autres acteurs comme les agriculteurs.
- Pour les salariés possédant un extérieur, vous pouvez distribuer des plants d'arbres et d'arbustes « Végétal local » à planter dans les jardins en remplacement d'essences exotiques.

Un accompagnement technique peut s'avérer nécessaire pour des conseils personnalisés à la plantation et des outils ont été mis à disposition des porteurs de projets par un collectif d'acteurs, dont font partie les associations, impliqués sur le sujet.

Pour acheter des plans d'arbres et arbustes certifiés « Végétal local », il n'existe pour le moment que la pépinière Lachaze dans le Cantal (www.pepiniere-lachaze.fr) mais la filière est en train de se structurer localement ! Vous pourrez bientôt vous fournir auprès du lycée de Montravail (Villars).

€ Coûts

La préservation des haies existantes ne nécessite pas de budget dédié.

Pour une plantation de haies, il faut compter entre 20 et 40 € du mètre linéaire selon le nombre de rangs et les protections apposées sur les plants.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



Créer ou restaurer des mares

MOBILISATION HUMAINE



Création de mare à Villars (entreprise Auchan) © B. Jankowiak - LPO AuRA



Sonneur à ventre jaune © A. Csutoros - FNE Loire

Contexte

Les mares sont de petites zones humides, souvent d'origine anthropique. Leur superficie est généralement inférieure à 3 000 m². La nappe d'eau, de faible profondeur (< 2m), bénéficie souvent d'un ensoleillement suffisant pour être réchauffée et les berges présentent des pentes douces. Le renouvellement de l'eau y est limité et leur niveau peut varier au cours de l'année. En fonction de leurs caractéristiques, des cortèges d'espèces spécifiques peuvent apparaître. Ces mares rendent de nombreux services en permettant notamment d'abreuver les animaux, d'arroser un potager, de réguler les eaux de pluie et donc d'éviter l'érosion. Enfin, ce sont des éléments reconnus du patrimoine local et de nos paysages bocagers.

Pour qu'une mare soit fonctionnelle pour la biodiversité, il est nécessaire qu'elle ne soit pas isolée et qu'elle s'intègre dans un habitat naturel propice (réseau de haies, lisières/boisements...). La distance entre deux mares en réseau doit être suffisamment réduite pour que les amphibiens et les libellules puissent la parcourir malgré des capacités de déplacement relativement limitées pour certaines espèces. Certaines caractéristiques sont également importantes pour obtenir une mare fonctionnelle d'un point de vue écologique : berges en pente douce, profondeur limitée...

L'introduction de poissons est très préjudiciable à la biodiversité des mares car la plupart des espèces sont des prédateurs des larves d'amphibiens et de libellules. Les herbivores comme les carpes fouissent la vase, entraînent une turbidité plus importante de l'eau et empêchent le développement d'herbiers aquatiques.

L'objectif de cette action est de renforcer le réseau de mares de votre territoire, en restaurant soit une seule mare, soit, et c'est encore mieux, tout un réseau.

En fonction du secteur géographique, votre entreprise peut également être le lieu d'accueil d'un petit crapaud, le sonneur à ventre jaune. Dans ce cas, de petits aménagements peuvent être réalisés avec l'appui de la LPO, animatrice du Plan National d'Actions (PNA) sonneur à ventre jaune en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur les communes concernées par la présence de ce crapaud, la LPO de la Loire mène des actions de création de micro-habitats favorables à l'espèce via des chantiers bénévoles.

Liste des communes concernées :

- Châteauneuf, Farnay, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Étienne, Saint-Galmier, Saint-Joseph, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Bonnet-les-Oules et Chambœuf.

▶ Méthodes d'action

Pour mettre en place cette action, il existe différentes solutions :

- Restaurer ou créer des mares.
- Apporter un appui financier au projet de création de mare (pour les particuliers ou agriculteurs qui souhaitent restaurer ou créer des mares).
- Organiser un chantier bénévole pour la création ou la restauration de mares existantes.
- Aménager et gérer écologiquement des points d'eau (bachats, noues, plans d'eau, réserves incendies, etc.) pour permettre un accueil optimal de la biodiversité.

Une veille doit être mise en place pour éviter le développement spontané d'espèces exotiques envahissantes sur les berges fraîchement travaillées. Le risque d'installation de renouées asiatiques et d'ambrosie peut être élevé sur les zones dénudées en attendant la colonisation par les espèces indigènes.

FNE Loire peut apporter un soutien technique pour vous aider à mettre en place cette action grâce à l'animation du programme « Nature ordinaire » du Conseil départemental de la Loire. Plus de renseignements sur le site www.mares-loire.fr.

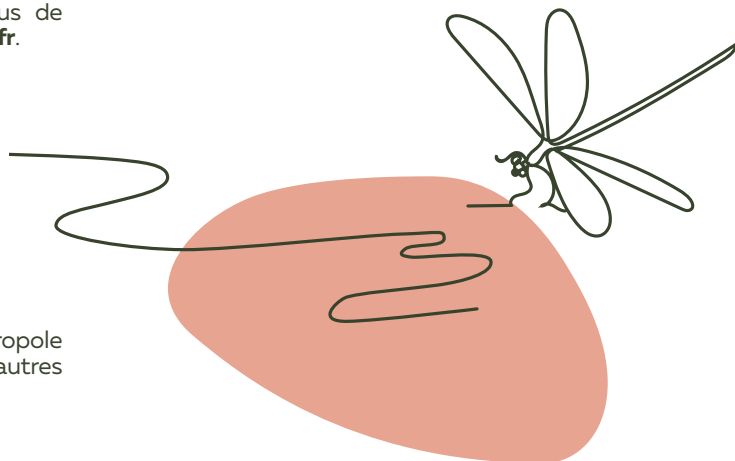
La LPO, animatrice du Plan National d'Action en faveur du sonneur à ventre jaune, un petit crapaud menacé de disparition, crée de petites dépressions humides favorables à cette espèce (<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/1-animation-du-plan-national-d-actions-en-faveur-a7222.html>).

Pour optimiser l'accueil de la biodiversité dans les mares, vous pouvez coupler cette action à d'autres fiches de ce catalogue :

- **Fiche P1** : Renforcer la gestion différenciée des espaces verts
- **Fiche P2** : Préserver et restaurer le réseau de haies
- **Fiche P6** : Préserver la petite faune des jardins
- **Fiche P7** : Implanter des essences locales dans vos massifs
- **Fiche P10** : Favoriser le passage de la petite faune
- **Fiche S4** : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

€ Coûts

Les associations et les techniciens de la Métropole peuvent vous orienter vers la possibilité d'autres financements comme le Fonds vert.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Éteindre l'éclairage nocturne

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE

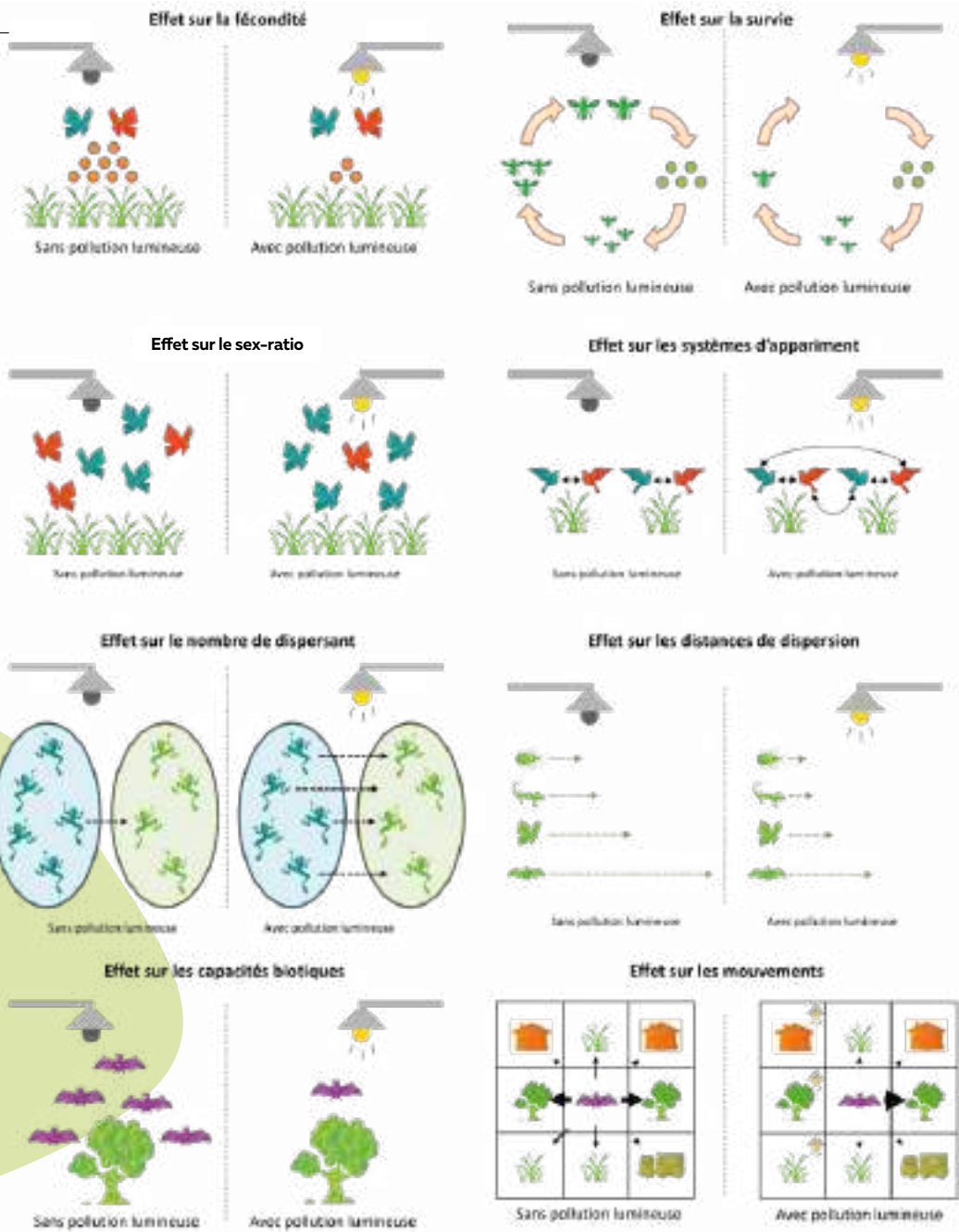


Illustration des impacts potentiels de la lumière artificielle sur les processus à l'œuvre dans la vie des espèces.

© TerrOiko

Contexte

La pollution lumineuse (lampadaires, écrans publicitaires, vitrines de magasins, etc.) ou lumière artificielle nocturne, est une perturbation qui s'étend à l'ensemble des zones urbaines mais aussi aux zones de réservoirs de biodiversité. Elle contribue notamment à la perte et à la fragmentation des habitats, exerçant ainsi une pression importante sur la biodiversité et sur l'Homme.

Les effets de la pollution lumineuse sur la vie animale varient en fonction des espèces, de l'âge, du contexte et de l'activité en cours (alimentation, reproduction, communication...). Il est à noter que les espèces nocturnes (de nuit) mais aussi diurnes (de jour) sont impactées par ce phénomène. Les conséquences peuvent cependant être différentes. Par exemple, les espèces diurnes ont tendance à voir leur activité augmenter, à l'inverse des espèces nocturnes.

Éclairage des voies de déplacement



Éclairage bon :
le flux lumineux est dirigé vers le bas et aucun flux n'est émis au-dessus du plan horizontal. La pollution lumineuse est limitée.



Éclairage moyen :
le flux est majoritairement dirigé vers le bas mais une partie importante de celui-ci dépasse le plan horizontal. La pollution lumineuse est importante.



Éclairage très mauvais :
«une grande partie du flux lumineux est perdue dans le ciel avec pour conséquences un gaspillage d'énergie et une pollution lumineuse très importante.

Éclairage de mise en valeur



Éclairage bon :
le flux est dirigé du haut vers le bas, la végétation n'est pas éclairée et la pollution lumineuse est limitée.



Éclairage mauvais :
le flux est dirigé du bas vers le haut avec de fortes déperditions et une forte pollution lumineuse.



Éclairage très mauvais :
le flux est dirigé du bas vers le haut et éclaire la végétation. Il y a une forte nuisance sur la végétation et la faune hébergée ainsi qu'une forte pollution lumineuse.

🎯 Méthodes d'action

La mise en place de l'extinction de l'éclairage nocturne peut donc faire écho aux enjeux de la pollution lumineuse sur la santé, la sécurité, l'économie d'énergie ou encore le cadre de vie.

Un autodiagnostic de son parc d'éclairage est possible dans un premier temps. Pour cela, vous pouvez utiliser l'outil simplifié de TerrOïko, disponible sur le site internet de l'ABC (<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/wp-content/uploads/sites/8/2022/11/PL-autodiagnostic-parc-eclairage-scaled.jpg>).

Sachez qu'il existe des solutions variées pour limiter son impact (orientation des éclairages, choix des ampoules, minuteur, détecteur automatique, etc.)

€ Coûts

Cette action n'a, en théorie, pas de coût pour l'entreprise sur le long terme. Au contraire, cela lui permettra de faire des économies. Toutefois, la dépose de matériel, l'installation de minuteurs ou d'éclairages plus économes et moins nocifs (LED de couleurs « chaudes » par exemple) peut représenter un investissement initial, amorti au fil des années.

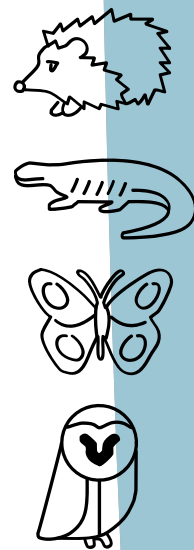
Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Bennie et al. 2014, Flachi et al. 2016, Kyba et al. 2017
Navara & Nelson 2007, Holker et al. 2010, Kyba & Holker 2013, Gaston et al. 2014, Bennie et al. 2015
Clark et al. 1996, Voigt et al. 2018
Schirmer et al. 2019



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Préserver un espace pour la biodiversité



Refuge LPO à l'entreprise T2S © T2S

Contexte

De nombreuses espèces vivent au cœur des villes et villages et à proximité des Hommes. Outre nos animaux Totems, l'écureuil roux et les passereaux comme les mésanges peuvent être cités. La gestion des espaces verts possède un fort impact sur leurs capacités de survie. Aussi, des espèces autrefois dites communes sont désormais en déclin du fait de la disparition de leur habitat ou de leur caractère naturel à la suite de plantations et/ou d'une gestion intensive.

Cette action consiste donc à créer sur votre site un espace où la biodiversité est préservée. Il s'agit d'un espace vert naturel ou semi naturel qui bénéficie d'une gestion adaptée à la faune et la flore sauvages. Cet espace pourra alors servir de vitrine et sensibiliser salariés et collaborateurs aux bonnes actions à mettre en œuvre pour agir en faveur de la biodiversité. Un espace de ce genre permet d'améliorer le cadre de vie au travail en constituant un espace de respiration ouvert à tous et à la nature.

Méthodes d'action

Trois niveaux d'implication s'offrent à vous :

- Vous pouvez agir en autonomie et laisser un espace en libre évolution par exemple.
- Vous pouvez être accompagnés par une structure de protection de la nature afin d'avoir un diagnostic personnalisé pour l'espace que vous avez choisi.
- Vous pouvez intégrer le programme « Refuge LPO » et labelliser votre entreprise.

En intégrant la démarche Refuge, vous vous engagez à améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité sur du moyen terme grâce à l'appui des professionnels de la LPO. Vous intégrez alors un réseau départemental et national d'entreprises, vous permettant ainsi de bénéficier de nombreuses ressources et retours d'expériences. Cela peut être l'occasion de mobiliser les salariés autour d'un projet concret et engageant, de créer une dynamique d'équipe, d'afficher une entreprise responsable... Le site pourra être équipé de panneaux pédagogiques, bénéficier de sorties et/ou formations à destination des salariés et de leurs familles, etc.



Chaque année, au mois de mai, participez à la Fête de la Nature. Cet événement est l'occasion de rassembler le plus grand nombre autour de notre patrimoine naturel. C'est l'occasion de partager des moments conviviaux entre les acteurs du territoire (élus, habitants, associations, scolaires, entreprises, etc.).

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Coûts

Le coût dépendra de votre engagement et des ressources en interne.

La démarche « Refuge LPO » est personnalisée et concertée. C'est un engagement d'une durée variable de 3 à 5 ans. Son coût varie donc en fonction des ambitions de l'entreprise. Retrouvez la plaquette explicative Refuge sur le site de l'Atlas de la Biodiversité.



Préserver la petite faune des jardins

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Un gîte à hérisson

Avec un simple tas de bois, vous pouvez construire un gîte qui permettra au hérisson de passer l'hiver dans votre jardin, voire même d'y installer son nid pour élever ses petits.

La chambre mesure environ 30 cm de long sur 20 à 25 de large. Prévoyez une hauteur d'environ 20 cm.

En bouchant les interstices entre les bûches (avec de la mousse par exemple), vous isolez davantage le gîte.

Chambre garnie de feuilles mortes bien sèches (ou de paille) sous laquelle vous aurez installé une planchette de bois pour isoler le nid du sol.

Entrée du gîte

1,50 m environ

Une fois le gîte mis en place, maîtrisez votre curiosité : dérangé un hérisson en hibernation peut le conduire à la mort. En revanche, vous pouvez ameubler le gîte à l'entrée du gîte afin que les empreintes d'un locataire éventuel puissent s'y imprimer...

Comme toit, installez une planche horizontale surmontée d'une bûche. Le hérisson sera à l'abri de la pluie.

Carrez les rondins à l'aide de picots.

Extrait du cahier CPN (Connaître et Protéger la Nature) dédié au hérisson : www.fcnpn.org

Attention à ne pas donner à manger aux hérissons : ni de croquettes, ni de lait. Ce dernier est toxique pour eux et ils peuvent mourir empoisonnés.

Contexte

Parmi la petite faune des jardins, le hérisson est probablement celui au plus fort pouvoir de sympathie auprès du public. Pourtant ses populations sont en diminution constante. L'augmentation du trafic routier (écrasement) et l'urbanisation (fragmentation de son habitat) en sont les principales causes. Grand consommateur de limaces, le hérisson est victime des traitements employés contre ces dernières dans les jardins.

Cette action consiste donc à favoriser la présence de l'espèce en adaptant ses pratiques et en aménageant les espaces verts avec des gîtes de substitution. Ces interventions sont également favorables à beaucoup d'autres espèces (amphibiens, mammifères, oiseaux et insectes).

Méthodes d'action

Une première étape consiste à arrêter l'usage de produits chimiques sur les espaces verts. Ensuite, selon les espèces, les méthodes d'actions sont diverses. Le hérisson affectionne les ronces, les haies, les tas de bois et de feuilles sous lesquels il pourra hiberner et plus tard dans l'année se reproduire. Vous pouvez donc créer des gîtes en amassant de petits tas de branches lors d'un élagage par exemple, en constituant un tas de bûches avec une cavité accessible ou en laissant les souches d'arbres coupés. Il est également possible de créer un gîte artificiel. Vous pouvez en trouver dans le commerce mais ils peuvent aussi être fabriqués par les salariés bricoleurs de votre entreprise. De nombreuses informations sont disponibles sur le site de la « Mission Hérisson » : <https://missionherisson.org/herissons/amenagements-au-jardin>.

Pour aider d'autres animaux à passer l'hiver, vous pouvez installer des mangeoires à oiseaux pendant les périodes de gel ou bien un hibernaculum. Ce dernier fera le bonheur des petits mammifères, des amphibiens et des lézards. Il est composé d'un mélange de pierres, de branchages et de terre. Un simple tas de feuilles mortes peut également abriter des espèces diverses. Il est aussi possible d'installer des nichoirs pour la saison de reproduction.

N'hésitez pas à communiquer auprès de vos salariés sur les aménagements favorables à la vie dans les jardins et aux déplacements des petits animaux.

Attention, de nombreuses entreprises utilisent des rongicides au sein des bâtiments. Bien souvent les rongeurs qui les consomment ne meurent pas sur place. Ils ont le temps de sortir des bâtiments et d'être mangés par d'autres animaux (rapaces nocturnes, reptiles, chats...) qui sont à leur tour empoisonnés. Selon le contexte et l'objet de votre entreprise (agro-alimentaire, textile ou autres...), des solutions alternatives existent. N'hésitez pas à entrer en contact avec les associations de protection de la nature.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Coûts

Les abris à hérisson, les nichoirs et les mangeoires peuvent être trouvés dans le commerce. Vous pouvez aussi les fabriquer vous-même. Pour les hibernacula, rien ne vaut les matériaux naturels de récupération.

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole



Projet financé par l'État et l'Alsace Métropole





Préserver les massifs d'orties

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Paon du jour sur une feuille d'ortie © Pixabay

Contexte

Les chenilles de papillons se nourrissent de plantes dont elles dépendent : les plantes-hôtes. De nombreux papillons n'ont que quelques plantes-hôtes voire qu'une seule. C'est le cas du paon du jour qui dépend quasi exclusivement de l'ortie. Autrement dit, sans ortie, pas de paon du jour, ni de nombreux autres insectes d'ailleurs. Bien que comestible pour l'Homme, utile au jardinier et possédant de nombreux autres usages dans la médecine ou le textile, cette plante est mal-aimée notamment à cause de son caractère urticant.

Les orties poussent sur des milieux riches, plutôt basiques et sont relativement tolérantes concernant les autres paramètres (luminosité, humidité, température, etc.). Sa présence indique souvent un excès de matière organique végétale ou animale (zones de nourrissage du bétail par exemple ou accumulation de la matière organique avec le relief et le ruissellement).

L'ortie a la réputation d'avoir des propriétés nutritionnelles et thérapeutiques. Elle peut être en effet utilisée contre les anémies et les déminéralisations du fait de sa richesse en fer et autres minéraux. Elle est aussi employée pour soigner les rhumatismes. Côté nutrition, cette plante est une source importante de protéines. Malgré son côté piquant, l'ortie est donc l'alliée de votre santé !

L'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices alimentaires et médicinales, Guide de diagnostic des sols, vol. 1, Gérard Ducerf, Editions Promonature, 2005

Ait Haj Said, Amal, et al. « Mise en valeur du potentiel nutritionnel et thérapeutique de l'ortie dioïque (Urtica dioica L.) », Hegel, vol. 3, no. 3, 2016, pp. 280-292.



Orties laissées sur le site de l'entreprise T2S à Sorbiers © S. Arnaud - LPO AuRA

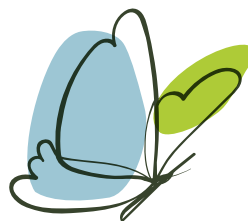
▶ Méthodes d'action

L'objectif de cette action est de mettre en place une gestion différenciée concernant cette espèce. Des massifs d'orties doivent être préservés lors des tontes et débroussaillages. Ces derniers peuvent être sélectionnés en dehors des itinéraires fréquentés par les salariés et collaborateurs et une information appropriée permettra de faire comprendre l'intérêt de la plante aux usagers.

Pour aller plus loin, référez-vous à la Fiche P1 « Renforcer la gestion différenciée des espaces verts ».

€ Coûts

Seule l'information et la sensibilisation des salariés peuvent représenter un coût financier pour l'entreprise, à l'instar de tout ce qui a trait à des changements de pratiques en lien avec la gestion des espaces verts.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes



Gîte à perce-oreilles © R. Daumas - LPO AuRA

Contexte

Les insectes regroupent des animaux invertébrés très variés, depuis les libellules et les papillons jusqu'aux grillons en passant par les abeilles. Ils vivent partout autour de nous, dans tous les milieux naturels et anthropiques. Certaines espèces sont de très bons auxiliaires du jardinier, tels que la coccinelle (qui peut manger jusqu'à 80 pucerons par jour), le syrphé (qui peut en manger 300 par jour) ou encore l'osmie cornue (une abeille solitaire qui est une excellente pollinisatrice). Ils sont nombreux à être en déclin, ce qui pose d'ores et déjà problème pour la pollinisation des fleurs. L'ensemble de la chaîne alimentaire en dépend, y compris nos fruits et légumes et la nourriture du bétail. Il est ainsi particulièrement important de tout mettre en œuvre pour favoriser la survie de ces animaux.

La gestion différenciée (voir fiche P1 « Renforcer la gestion différenciée des espaces verts ») est une bonne base pour la préservation des insectes, et notamment l'abandon

des biocides. Il est cependant possible d'aller plus loin, en aménageant et en gérant des espaces favorables pour la faune et la flore (voir fiche P5 « Préserver un espace pour la biodiversité »). Une communication adaptée autour de ces initiatives permettra de sensibiliser les usagers du site.

Les gîtes à insectes, par exemple, sont de très bons supports pédagogiques pour faire découvrir les insectes et leur rôle dans l'écosystème. Il s'agit d'aménagements permettant d'accueillir de nombreuses espèces, notamment durant leur phase de repos au cours de la mauvaise saison. Certains insectes vont même s'y reproduire, comme les abeilles solitaires. Cependant, la seule multiplication de ces gîtes ne peut suffire. En effet, de nombreuses espèces, comme le paon du jour, sont inféodés à des milieux très spécifiques (voir fiche P7 « Préserver les massifs d'orties » et P5 « Préserver un espace pour la biodiversité »).

🎬 Méthodes d'action

Cette action consiste à mettre en place des installations favorables aux insectes, tels que des tas de feuilles mortes, de branchages, des jardinières de plantes aromatiques, des spirales aromatiques ou encore des gîtes à insectes.

Ces installations doivent être orientées vers le sud ou le sud-est, à l'abri du vent et à proximité d'un espace vert (idéalement d'herbes hautes, d'une prairie fleurie ou d'un verger). Les salariés et leur famille pourront s'impliquer dans ce projet.

Dans le cas des gîtes à insectes, il s'agit de structures en bois dont les casiers sont remplis par différents éléments : du bois à tiges creuses et des tiges à moelle, des refuges en carton ondulé (bien protégés de la pluie), des pots en terre remplis de paille, des rondins percés, du torchis... Ils peuvent avoir n'importe quelle forme pour s'intégrer dans le paysage ou représenter une particularité de l'entreprise. Les éléments de remplissage du gîte sont à prélever dans la nature (bois, rondins) ou en matériaux de récupération (pots de fleurs usagés, cartons, paille). Afin d'éviter la chute des petits matériaux (tiges creuses, brindilles...), il est conseillé de fixer les éléments avec un grillage, dont les mailles doivent être suffisamment larges pour laisser passer les insectes, et de l'entretenir régulièrement. Ce travail de garniture peut être confié aux salariés dans le cadre d'une activité (liens entre collègues et/ou avec leurs familles,) ou à des enfants (école, centre de loisirs...). Enfin, un panneau explicatif permettra d'expliquer la démarche de l'entreprise et l'objectif de cette structure aux différents publics (salariés, clients, prestataires...).



Spirale aromatique à Saint-Galmier (entreprise Badoit) © S. Candès - LPO AURA

Un hôtel à insectes de grande taille et bien visible joue un rôle pédagogique non négligeable. Néanmoins, afin de limiter la propagation de maladies et la prédation entre espèces, il est plus judicieux de créer des petites structures ou gîtes, voire juste d'installer quelques fagots ou autres éléments de l'hôtel dispersés sur les espaces verts.

€ Coûts

Cette action engendre un coût limité si la fabrication et l'installation se fait en régie avec des matériaux de récupération. Il est possible sinon de trouver des hôtels clés en main sur Internet. Mais attention, certains sont davantage esthétiques que réellement utiles pour la biodiversité (diamètre des tiges trop gros, branches trop courtes...).

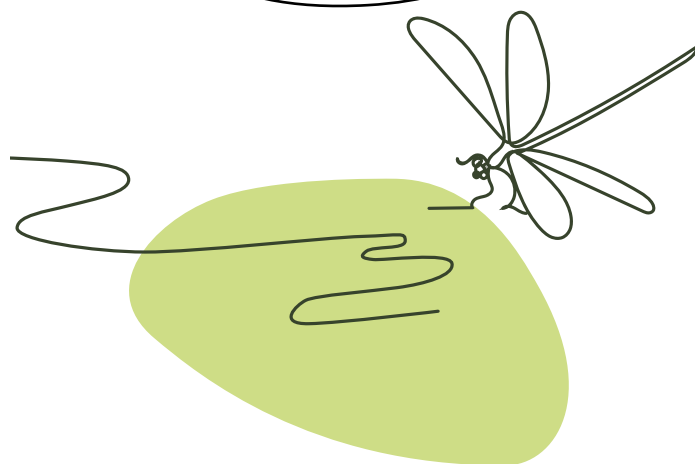
Vous pouvez également faire appel à des associations de protection de la nature pour encadrer un atelier de fabrication d'hôtel et ainsi aller plus loin dans la découverte des insectes et de l'intérêt de ces aménagements.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr





COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Planter des essences locales dans vos massifs fleuris



Prairie fleurie semée à Fontanès © M-H. Chillet - LPO AuRA

Contexte

Les espaces verts autour d'une entreprise peuvent avoir des rôles très différents : vitrine, espace détente, délimitation de parking, espace vert non exploité, etc.

Sans changer la fonctionnalité de ces espaces, tous peuvent devenir un véritable lieu de vie pour de nombreuses espèces sous condition d'implanter des essences locales.

En effet, la végétation constitue à la fois l'habitat de nombreux êtres vivants mais aussi le premier maillon de toutes les chaînes alimentaires. Autrement dit, elle forme le support de la richesse faunistique. Ces milieux servent également de corridor écologique en permettant le déplacement de la faune sauvage. Cependant, la présence d'espèces horticoles, voire invasives, limite fortement les potentialités d'accueil de la biodiversité car ces espèces sont moins mellifères, non comestibles pour les animaux, compétitives avec nos essences locales, etc. Il suffit de remplacer alors ces massifs par des plantes issues de notre région biogéographique (c'est-à-dire le Massif central) pour voir de nouveau de la biodiversité s'installer. Le label « Végétal Local » permet de s'assurer de l'origine génétique des plants*.

Attention, les espèces envahissantes telles que l'arbre aux papillons (buddleia) ou le séneçon du Cap ont tendance à coloniser en premier les sols nus. Pour éviter leur propagation, vous pouvez donc semer un mélange herbacé. Une attention particulière doit être portée lors de travaux d'aménagement.

🎯 Méthodes d'action

Pour mettre en œuvre cette action, différentes options peuvent être expérimentées sur les espaces verts de votre choix. Il peut s'agir de pelouses, de massifs horticoles, etc. Pour chaque secteur, la pose d'un panneau explicatif permet de sensibiliser les usagers et de leur faire accepter le changement.

- Les espèces implantées peuvent être des mélanges de semis et/ou des plants de vivaces « Végétal Local ». Vous pouvez aussi laisser cohabiter vos massifs avec des plantes spontanées intéressantes. Elles attireront le regard tout autant que la biodiversité.
- L'entretien est à adapter selon la composition de vos massifs fleuris (voir fiche P1 « Renforcer la gestion différenciée des espaces verts »).
- Chaque année, quelques m² de pelouse peuvent être laissés en libre évolution jusqu'à l'automne afin de permettre à la flore d'accomplir son cycle biologique, jusqu'à la dissémination des graines. Pour éviter l'installation de ligneux, le secteur choisi changera tous les ans.

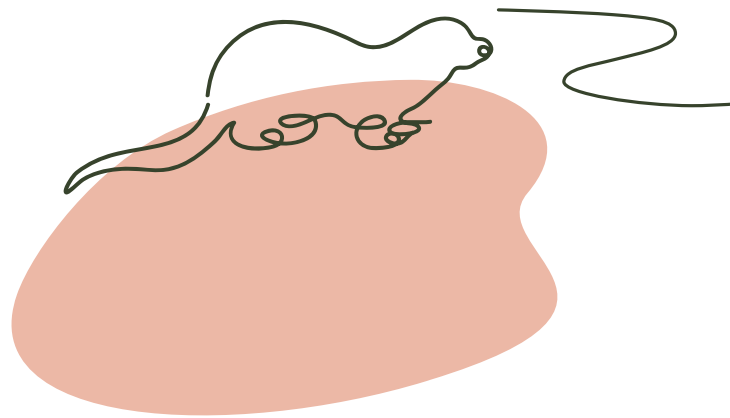
● Vous pouvez encourager les salariés à semer des espèces végétales locales en distribuant des sachets de graines. Petit à petit, ceux-ci verront leur jardin/balcon accueillir, entre autres, papillons et autres insectes pollinisateurs.

● Il est possible d'installer une grainothèque « Végétal Local » dans un bâtiment, d'organiser un troc de graines ou de plants locaux.

La fiche P2 « Préserver et restaurer le réseau de haies » est le corollaire de cette action pour les espèces ligneuses.

€ Coûts

Les coûts sont variables en fonction de l'origine des plants ou des semis, de leur nombre mais aussi de la mise en œuvre (travail effectué en interne ou par un prestataire extérieur).



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr





Favoriser le passage de la petite faune

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Passage à petite faune aménagé dans un grillage © E. Joly - FNE Loire

Contexte

Les hérissons sont des animaux ayant un fort pouvoir de sympathie. Ils peuvent parcourir jusqu'à 4 km par nuit. En milieu urbain, les déplacements du hérisson sont linéaires : il utilise les chemins qui lui coûtent le moins d'énergie (Balbi et al., 2019). La route est ainsi devenue un véritable danger pour lui et l'une des causes de son déclin.

L'une des solutions consiste à aménager des passages pour la petite faune sous les clôtures. Cela leur permet de circuler de jardin en jardin, sans passer par des endroits dangereux comme les routes, et ainsi trouver efficacement leur nourriture et leur abri. Ces passages seront bénéfiques aux hérissons mais aussi aux petits mammifères et aux amphibiens.

Méthodes d'action

Plusieurs possibilités simples s'offrent à vous pour mettre en œuvre cette action.

Laisser un espace de 10-12 cm sous les clôtures (grillages, murs, etc.) suffit pour lui permettre de traverser.

Vous pouvez adapter les clôtures autour des bâtiments. L'idéal reste de privilégier les haies (fiche P2 « **Préserver et restaurer le réseau de haies** ») voire des lisses en bois.

Il existe des plaques en inox décoratives et spécialement conçues pour adapter des grillages existants.

Pour aller plus loin

De la même manière, il existe des écuroducts, des crapauducs, des chiroducts... Leur mise en place est plus onéreuse et doit répondre à un réel enjeu sur le territoire. N'hésitez pas à vous rapprocher des associations environnementales si des écrasements fréquents ont lieu sur vos sites ou à proximité.

Coûts

En fonction des options choisies pour cette action, le coût est variable. La prise en compte de cet objectif dans la mise en place d'une clôture n'engendre pas de coût spécifique, alors que la mise en place de plaques en inox ou le percement de murs d'enceinte nécessitent un budget dédié et la mobilisation des services techniques.

Les plaques sont vendues autour d'une vingtaine d'euros sur Internet.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

* Balbi et al., 2019
<https://osur.univ-rennes1.fr/actualites/peut-prevoir-les-deplacements-des-herissons-en-ville-et-accessoirement-les-faciliter>



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Intégrer la biodiversité au bâti

Contexte

De nombreuses espèces utilisent le bâti pour accomplir leur cycle de vie. Pourtant, la biodiversité est encore trop peu prise en compte dans la construction et la gestion du bâti. En effet, de nombreux projets contribuent aujourd'hui à l'érosion de cette dernière :

- des projets de rénovation et de réhabilitation du bâti ne prenant pas en compte les espèces présentes dans les constructions : obstruction/ destruction de cavités (rénovation de façade et de toiture, rénovation thermique) ;
- des nouvelles constructions lisses sans cavité (murs lisses, toits terrasses, disparition des corniches et trous de boulins) ;
- des bâtiments modernes en verre présentant un danger pour l'avifaune.

Des solutions existent pourtant pour intégrer la biodiversité au bâti et pour favoriser une cohabitation. Un travail mené en Isère par le CAUE, la LPO et de nombreux partenaires dont FNE a conduit à la réalisation de guides techniques accessibles sur le site internet suivant : www.biodiversiteetbati.fr



Biodiversité et bâti © A. Misse - architecte



Nichoir à hirondelles de fenêtre © M-H. Chillet - LPO AURA

Méthodes d'action

En fonction des objectifs poursuivis, différentes actions peuvent être mises en place. Celle-ci sont regroupées en fonction de quatre thèmes dans les guides techniques pré-cités :

- **La végétalisation du bâti** : végétalisation des toitures, murs et façades, abords du bâti, etc. ;
- **L'inclusion de gîtes et de nichoirs dans le bâti** ;
- **Les interactions Homme et biodiversité** : surfaces vitrées, éclairage, etc. ;
- **Les aspects juridiques** (sous réserve des évolutions éventuelles depuis l'édition des documents).

Coûts

Il n'est pas possible de chiffrer cette action. Certaines actions auront un coût négligeable (aménagement d'un tas de bois mort sur un toit terrasse...). D'autres, en revanche, nécessiteront un budget conséquent (création d'un mur végétal...).

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Ils sont passés à l'action

FNE Loire accompagne depuis 20 ans l'entreprise SOGRAP (EIFFAGE) pour une meilleure intégration dans l'exploitation et le réaménagement de carrières dans le roannais. L'association réalise notamment des suivis naturalistes d'espèces à enjeux, accompagne le carrier pour la prise en compte de la biodiversité en phase d'exploitation et apporte conseils et appui technique pour la revégétalisation du site ou la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Enfin, elle encadre des chantiers à visée pédagogique en faisant intervenir des élèves en formation sur les espaces verts et la gestion de la nature pour de la restauration de milieu.



Suivi d'une colonie d'hirondelles de rivage dans la carrière de Vougy © M. Villemagne - FNE Loire

La société CVE (Changeons notre Vision de l'Energie) a développé un projet d'unité de méthanisation territoriale sur la commune de Montbrison. FNE Loire a été impliquée dès l'amont du projet pour un appui dans la recherche de mesures compensatoires à la destruction d'une zone humide et d'habitats d'espèces protégées. Elle réalise en outre désormais les suivis naturalistes et de la gestion des parcelles compensatoires retenues. Enfin, l'association a réalisé le suivi environnemental du chantier et produit une notice de gestion différenciée des espaces verts du site dont elle suivra la mise en œuvre dans les années à venir.

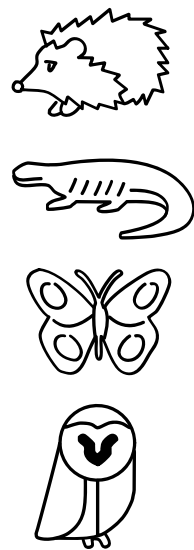
Intervention sur une plante invasive en phase chantier du méthaniseur © D. Corbin - FNE Loire



FNE Loire collabore depuis 2014 avec l'entreprise Carrières du Bassin Rhonalpin sur le terail Saint-Pierre. Après la réalisation d'une expertise naturaliste ayant permis de mettre en exergue les enjeux naturalistes du site, elle a accompagné l'entreprise sur un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes. Dans le cadre du réaménagement de ce site à la forte lisibilité paysagère, elle organise et encadre désormais des chantiers de plantation de végétaux labélisés « Végétal local » réalisés par des élèves de l'Établissement Public de Montravel. Le suivi de ces plantations, qui ont débuté en 2019, permet la sélection d'essences et l'établissement d'un itinéraire technique de plantation adaptés aux rudes conditions de vie sur le terail.



Chantier de plantation réalisé au sommet du terail en 2022 avec l'établissement de Montravel © H. Risselon - FNE Loire



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Mettre en valeur la biodiversité !



Contexte

Chacune des « espèces Totems » ciblées dans les actions de l'ABC présente des caractéristiques et des intérêts particuliers. L'objectif de cette action est de sensibiliser l'ensemble des citoyens aux richesses naturelles de la commune et de l'agglomération.

Méthodes d'action

Cette action consiste d'abord à relayer auprès de vos salariés les campagnes de communication liées à l'ABC. Pour aller plus loin, vous pouvez rédiger un article et le partager sur vos différents supports de communication. Vous pouvez pour cela vous appuyer sur les fiches espèces en introduction de ce catalogue d'actions, sur de la bibliographie en ligne (sites des associations partenaires, Telabotanica, Muséum National d'Histoire Naturelle). Attention de choisir des sites avec des informations vérifiées et justes.

N'hésitez pas, pour sensibiliser au mieux vos lecteurs, à rédiger cet article de façon ludique et imagée. Un appui technique peut être proposé par FNE et la LPO, partenaires du projet.

Coûts

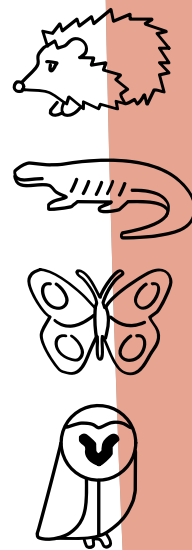
Cette action ne nécessite pas de budget spécifique ! Vous pouvez reprendre tout ou une partie des textes et photographies disponibles dans ce document ou sur le site Internet pour vos communications.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Organiser une exposition sur la biodiversité



Extrait de l'exposition « Changements climatiques, Quel avenir pour la biodiversité ? » © LPO

Contexte

Cette action consiste à organiser une exposition sur la thématique du Totem que vous avez choisi, soit l'espèce en elle-même, soit le groupe qu'elle représente : les papillons pour le paon du jour, les amphibiens pour le triton alpestre, les oiseaux ou les rapaces pour l'effraie des clochers et les mammifères pour le hérisson.

Vous pouvez aussi traiter de sujets en lien avec votre Totem comme la pollution lumineuse pour l'effraie des clochers, l'intérêt des mares pour le triton alpestre, etc.

Plus l'action est originale et locale, plus vous attirerez de visiteurs !

Méthodes d'action

Pour réaliser cette action, deux choix s'offrent à vous :

- Vous réalisez vous-même l'exposition avec les salariés.
- Vous pouvez louer/emprunter une exposition auprès d'un partenaire de l'ABC (voir tableau au verso) ou d'une autre structure.

Vous pouvez en profiter également pour mettre à disposition le jeu « Mission Transition » élaboré par la Métropole dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Il s'agit d'un jeu collaboratif entre 2 et 5 joueurs, à partir de 8 ans. Une partie dure environ 30 minutes. L'objectif est de développer des projets répondant à l'enjeu de la transition écologique et énergétique. Bâtissez un monde meilleur en portant des actions de différentes échelles et ambitions sur l'ensemble des secteurs du territoire tout en prenant en compte les contraintes !

Liste des expositions disponibles auprès des partenaires de l'ABC (SEM, LPO et FNE)

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

RECONNECTONS-NOUS
À LA NATURE

DÉCOUVRONS ET
PRÉSERVONS LA
BIODIVERSITÉ LOCALE

LPO

LES OISEAUX DE LA LOIRE

HUPPE ET TORCOL

HIRONDELLES ET MARTINETS

PLUMES DE NUIT

L'ARBRE ET L'OISEAU

UN JARDIN NATURE

UN NICHOIR DANS MON
JARDIN

CES ANIMAUX QUI NOUS
VEULENT DU BIEN

BIODI QUOI ? BIODIVERSITÉ !

CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
QUEL AVENIR POUR LA
BIODIVERSITÉ

ENTRE TERRE ET EAU...
LES AMPHIBIENS

LE VERRE, UN PIÈGE MORTEL
POUR LES OISEAUX

À TIRE D'AILE... LA MIGRATION
DES OISEAUX

TÊTE EN L'AIR

FNE

LA NUIT JE VIS !

ZÉRO PESTICIDE ET JARDINS

LES IDÉES REÇUES

LE CASTOR

LE RENARD

€ Coûts

Le coût de cette action est fonction de ce que souhaite l'entreprise : concevoir une exposition, en louer une ou en trouver une disponible gratuitement.

La LPO de la Loire loue ses expositions : 80 €/semaine, 250 €/mois, hors frais de transport, de caution ou d'installation.

FNE Loire peut prêter ses expositions à ses partenaires. Les conditions seront à définir précisément lors du choix de l'exposition.

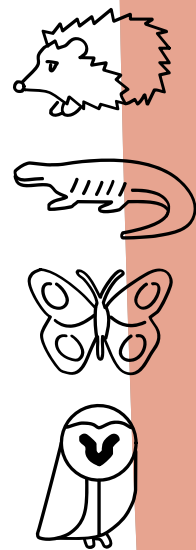
D'autres structures partenaires possèdent également des expositions sur la biodiversité. Vous pouvez contacter par exemple le Conservatoire Botanique National du Massif central (CBNMC), le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, Arthropologia, etc.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité



Chantier création d'un mur de pierre sèche © J. Vial - LPO AuRA

Contexte

Certaines actions « Protection » de ce catalogue peuvent être réalisées sous la forme d'un chantier participatif.

L'objectif de cette action est d'organiser un chantier avec des salariés, bénévoles ou non, afin de favoriser la biodiversité. Il peut consister à planter une haie, fabriquer et poser des nichoirs ou des gîtes, ou restaurer une mare ou toute autre action qui vous semblera adaptée.

Le bénéfice est ainsi doublé : sensibiliser les salariés et collaborateurs et améliorer l'habitat d'une ou plusieurs espèces.

Méthodes d'action

En fonction des enjeux sur votre territoire, la première étape consiste à choisir le type de chantier à réaliser puis à trouver le lieu adéquat.

Ensuite, il est nécessaire de communiquer auprès des salariés à la fois pour les sensibiliser, mais aussi et surtout les mobiliser. En parallèle, il convient d'acheter le matériel pour le chantier et notamment les éléments de sécurité pour les participants.

Enfin, le jour J, il ne reste plus qu'à coordonner l'ensemble pour mener à bien le chantier.

N'hésitez pas à contacter les associations pour des conseils techniques mais aussi pour une présentation des espèces cibles du chantier.

Coûts

Les chantiers participatifs permettent de réduire le coût financier des travaux en impliquant des bénévoles. Cependant, il faut être conscient du temps que demande l'organisation des chantiers en interne.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Participez au MOOC Entreprises et biodiversité

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Cette formation en ligne a été conçue par la LPO en partenariat avec le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Contexte

La biodiversité s'effondre à un rythme sans précédent. Ce déclin menace directement les entreprises dont l'activité dépend à 40% des services écosystémiques rendus gratuitement par la nature selon l'UICN*. Le « **MOOC Entreprises & Biodiversité : passer à l'action** » vous propose un parcours riche et engageant pour non seulement vous informer sur les enjeux autour de la préservation de la biodiversité qui sont désormais bien connus, mais aussi - et surtout - vous donner toutes les clés pour agir en tant qu'entreprise.

Cette formation s'adresse à toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur activité, et notamment aux PME et TPE. Que vous soyez salarié ou dirigeant de votre entreprise, ce MOOC vous concerne, car les solutions qui vous seront proposées ne peuvent se mettre en place qu'à travers des actions collectives et coordonnées, avec l'adhésion de tous.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Méthodes d'action

Le MOOC Entreprises et Biodiversité peut être suivi sur simple inscription par tout professionnel qui le souhaite, du chef d'entreprise aux salariés volontaires en passant par les responsables RSE. Le MOOC est une formation en ligne en trois séquences :

- **1 - COMPRENDRE** : Quels sont les risques pour l'entreprise, pourquoi y a-t-il urgence pour agir face à l'érosion du vivant ?
- **2 - IMAGINER DES SOLUTIONS** : Comment une entreprise peut-elle agir, que ce soit dans son cœur de métier, sur son site d'activités ou dans son fonctionnement quotidien ?
- **3 - AGIR** : Comment s'y prendre pour passer à l'action, par quelles étapes faut-il passer pour réussir ?

La formation dure de 6 à 9 h de cours à suivre à votre rythme, en fonction des sujets qui vous intéressent.

Le MOOC c'est aussi :

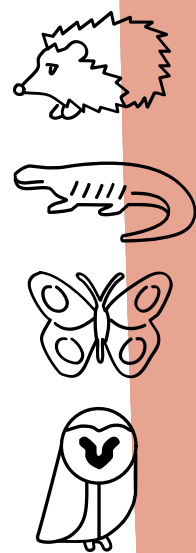
- Des témoignages d'entreprises engagées
- Des supports ludiques et interactifs conçus par des experts
- Des activités pour construire, pas à pas, son action.

Coûts

L'accès au MOOC est gratuit.

**Vous pouvez également contacter le service
 Sensibilisation/Éducation des publics à Saint-Étienne Métropole**

* UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Devenir mécène pour agir en faveur de la biodiversité au-delà de l'entreprise



Sortie nocturne © C. Montegu - LPO AuRA

Contexte

Parce que la préservation de l'environnement et de notre santé est devenue une urgence, chaque jour, des associations militent activement et agissent sur le territoire pour un futur vivable. Pour cela, votre générosité est essentielle.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Devenir mécène c'est :

- S'engager en faveur de la biodiversité en soutenant des actions d'intérêt général ;
- Faire confiance à l'association pour la bonne utilisation des fonds ;
- Fédérer ses collaborateurs autour de la protection de la nature.

En parallèle, les associations partenaires de l'ABC (LPO et FNE) veillent à :

- Rendre compte régulièrement de l'avancée des programmes.
- Être transparentes dans l'utilisation des fonds confiés.



Plantation © V. François - LPO AURA

🕒 Méthodes d'action

1 - Le mécénat financier

Votre entreprise peut faire un don aux associations partenaires de l'ABC, pour soutenir les actions d'intérêt général dans leur ensemble, ou pour soutenir des programmes en particulier selon le souhait de l'entreprise et les besoins de la structure. Il peut s'agir de sommes d'argent fixes, de pourcentages de chiffre d'affaires...

Vous pouvez alors bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes. En cas de dépassement de cette limite, il est également possible de reporter l'excédent, dans les mêmes limites, sur les 5 exercices suivants.

2 - Le mécénat en nature

Si votre entreprise souhaite donner certains objets (matériel informatique, bureaux, appareils d'optique, produits alimentaires, espaces publicitaires...), vous pouvez contacter le siège des associations locales pour s'assurer qu'ils correspondent à leurs besoins.

3 - Le mécénat de compétence

L'idée est d'offrir votre expertise en mettant à la disposition des associations, des salariés de votre entreprise pour développer leurs projets : en tant que salarié, vous pouvez par exemple mettre vos compétences juridiques ou communicationnelles à leur service.

N'hésitez pas à contacter l'association de protection de la nature de votre choix afin de connaître leurs besoins et les projets sur lesquels vous pourriez contribuer.

Exemples de programmes à financer dans la Loire :

Avec la LPO : accompagner les agriculteurs dans la restauration du bocage, soutenir les plans d'actions en faveur de l'effraie des clochers, de la chevêche d'Athéna, des busards cendrés, du milan royal..., soutenir les programmes d'éducation comme les aires terrestres éducatives, contribuer à la débitumisation des cours d'écoles ; à la création d'outils de médiation faune sauvage, participer à la gestion d'un terrain dans le Pilat géré en faveur de la biodiversité...

Avec FNE : créer des expositions sur la biodiversité ou différentes thématiques environnementales, participer à la restauration et à la création de mares, participer à la gestion d'un site d'exception : l'Écopole du Forez, parrainer, soutenir des actions d'amélioration des connaissances sur des espèces en danger ou des chantiers de préservation de leurs habitats, soutenir la sensibilisation des publics grâce à des séances d'animations scolaires et/ou à des sorties de découverte de la nature, soutenir les actions de renaturation des villes et villages grâce à la gestion différenciée, etc.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

LES BONS GESTES

à adopter lors de la découverte d'un jeune oiseau

pour éviter les ramassages non nécessaires



**NE PAS SE PRÉCIPITER
ET SE POSER LES BONNES QUESTIONS**

Les oisillons ne sont jamais abandonnés par les parents !

**LE JEUNE PRÉSENTE DES SIGNES
APPARENTS DE BLESSURE
(PLAIE, SANG, AILE PENDANTE)**

Sécuriser l'animal dans un carton troué et tapissé de papier journal, puis contacter le centre de soins le plus proche de chez vous.



**LE JEUNE NE PRÉSENTE
AUCUN SIGNE DE DÉTRESSE**

Il peut être replacé selon un protocole propre à sa famille.



**REPLACER L'OISILLON
ET SURVEILLER**



**SUR UNE BRANCHE
S'IL EST BIEN EMBLUMÉ**

L'oisillon volète mais ne s'envole pas, il n'est plus très loin de son envol. Pour le sécuriser, le replacer sur une branche ou dans le nid s'il est visible et accessible.

**DANS UN
CONTENANT SUSPENDU**

Une fois replacés, ne pas nourrir les oisillons, les parents s'en chargeront.



**DANS LE NID
SI CELUI-CI EST VISIBLE**

L'oisillon est nu ou a encore du duvet, le nid est visible et accessible, le replacer à l'intérieur est la meilleure solution pour qu'il survive.



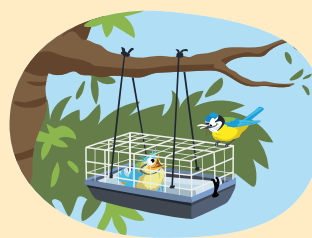
Quelle que soit l'espèce

Si le nid n'est pas visible ou accessible, accrocher un carton ouvert (face supérieure) et tapissé d'un papier journal, en hauteur (contre un arbre ou suspendu).



**Il s'agit d'un merle
ou d'une grive**

Vous pouvez remplacer le carton suspendu par une caisse de transport pour chat. Penser à libérer le jeune quand il sera capable de voler.



**Il s'agit d'un petit passereau
(mésange, rougegorge...)**

Vous pouvez utiliser une cage à hamster que vous ouvrirez quand l'oisillon pourra voler.



Il s'agit d'un rapace nocturne

À l'exception des Effraies des clochers, les jeunes sortent du nid très tôt et se retrouvent parfois au sol. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont en détresse. Dans le cas d'un danger immédiat (route, prédateur), le replacer en hauteur, sinon le laisser tranquille.



**MÉDIATION
faune sauvage**



Ami(e)s de la nature et des animaux,
rendez-vous sur www.lpo.fr
Si vous trouvez un animal blessé,
appelez le 05 46 82 12 34.



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**

Ils sont passés à l'action

Entreprise BADOIT – St Galmier

« Badoit s'est engagée depuis plus de 10 ans au côté des communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Médard-en-Forez pour préserver les ressources en eau et la biodiversité sur l'impluvium de l'eau minérale naturelle Badoit, au travers de l'association la Bulle Verte.

La création d'un Refuge LPO sur 6 parcelles propriétés de Badoit permet de préserver et renforcer la biodiversité locale. Ainsi des arbustes favorables aux insectes et aux oiseaux ont été plantés, des nichoirs pour rougequeue, mésanges ou moineaux ont été installés et des hôtels à insectes ont été aménagés pour permettre aux abeilles et guêpes solitaires de se reproduire.

La gestion différenciée est mise en place sur tous les espaces verts : certains espaces sont tondus fréquemment et d'autres seulement une ou deux fois par an, pour favoriser la flore spontanée et les pollinisateurs.

Le Refuge LPO Badoit vise aussi à sensibiliser petits et grands à la préservation de la biodiversité. Ainsi une parcelle Refuge LPO de Badoit a été mise à disposition pour l'école La Colombe de Saint-Galmier, et les enfants peuvent proposer et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité dans le cadre du projet « École du dehors », animé par FNE et la LPO, et financé par la Bulle Verte.

Ce projet s'intègre également dans le programme scientifique de BeeOmonitoring qui permet grâce à la collecte de pollen dans des ruches placées sur 5 sites de l'impluvium de suivre la diversité floristique et l'état de l'environnement du territoire. »



Héloïse Augros, Protection des ressources en eau Badoit & La Salvetat, Coordinatrice agriculture régénératrice pour EVW



Forage Badoit mis en gestion différenciée, support d'activités pédagogiques. © Ecole La Colombe

Entreprise T2S – Sorbiers

« Nous avons été agréablement surpris par l'accès abordable du Refuge LPO pour des non initiés. C'est un projet riche de sens qu'il faudra savoir faire perdurer dans le temps : c'est notre challenge. Un certain nombre de propositions d'actions ont été retenues : créer une zone de jachère, préserver une zone humide, installer des nichoirs, nourrir les oiseaux l'hiver, planter des arbres fruitiers et développer une flore locale mellifère... Une première présentation du projet « Refuge LPO » a eu lieu auprès des salariés T2S, dont certains se sont déjà portés volontaires pour s'investir dans son développement. »



Stéphanie Tireau, Responsable Assurance Qualité & Environnement



Un espace pour la biodiversité à l'entreprise T2S © LPO AuRA

Entreprise Auchan – Villars

« La création de deux mares a été possible grâce à un chantier élève avec le lycée horticole de Montravel. Ces 2 mares ont permis à une flore inféodée aux milieux humides de se développer et à un grand nombre d'insectes et autres invertébrés de s'installer. La fauche tardive a également été favorable à la biodiversité. D'après l'apiculteur, ces mares ont été d'une grande aide pour la survie des abeilles et autres pollinisateurs lors des étés chauds. »



Béatrice Jankowiak, Chargée de mission LPO AuRA avec les retours de M. Héritier, Apiculteur.



Fauche tardive et mare sur une parcelle d'Auchan Villars © B. Jankowiak, LPO AuRA

Informations générales

Cohabiter avec la nature

À mesure que la population humaine augmente sur la planète, la surface à exploiter pour garantir son bien-être s'accroît en parallèle. Cette expansion rogne sur les espaces naturels et limite les habitats disponibles pour la faune sauvage. L'Homme et l'animal partagent des territoires chaque jour plus réduits et cette promiscuité croissante engendre des tensions. Le rôle de la médiation est de les désamorcer en associant conseils, accompagnement et expertise afin de permettre une cohabitation sereine et mutuellement bénéfique.

Pour vous aider à mieux cohabiter, les associations partenaires sont présentes à vos côtés. Vous pouvez consulter les sites sos-natureenvironnement.fr ou auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/sos-biodiversite

Si vous avez trouvé un animal blessé, il convient de contacter rapidement la structure xcompétente. Dans la Loire, il s'agit du centre de soins « L'Hirondelle ».

Mettez-le dans un carton fermé, au calme et au chaud. Ne lui donnez ni à manger, ni à boire et ne tentez pas de le soigner. Si l'animal est susceptible de représenter un danger pour votre sécurité, ne le manipulez pas. Dans tous les cas, **téléphonez au plus vite au centre de soins.**

Centre de soins « L'Hirondelle »

705 chemin de Napoly - 69 490 Saint-Forgeux

04 74 05 78 85 - contact@hirondelle.ovh

www.hirondelle.ovh



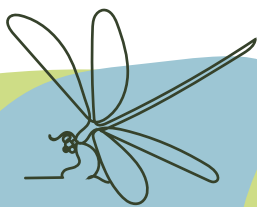
Blaireaux dans les vignes © T. Barre - FNE Loire

Les Obligations Réelles Environnementales (ORE)

Les ORE sont un dispositif librement consenti et contractuel qui fait suite à la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Il s'agit de contrats entre le garant d'un intérêt environnemental et un propriétaire foncier. Les garants peuvent être une collectivité, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (associations). Il est à noter que ces contrats sont rattachés à la parcelle et non à leur détenteur. Les ORE font donc perdurer les initiatives du propriétaire actuel au-delà de la période où il possède le bien et pour un maximum de 99 ans. Les clauses sont décidées librement entre les cocontractants.

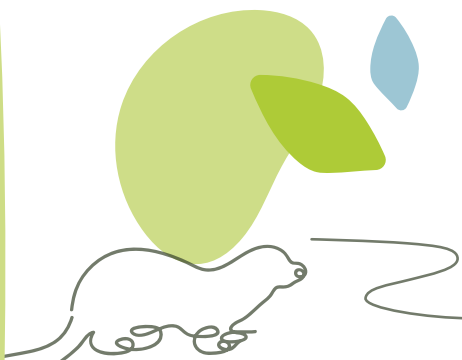
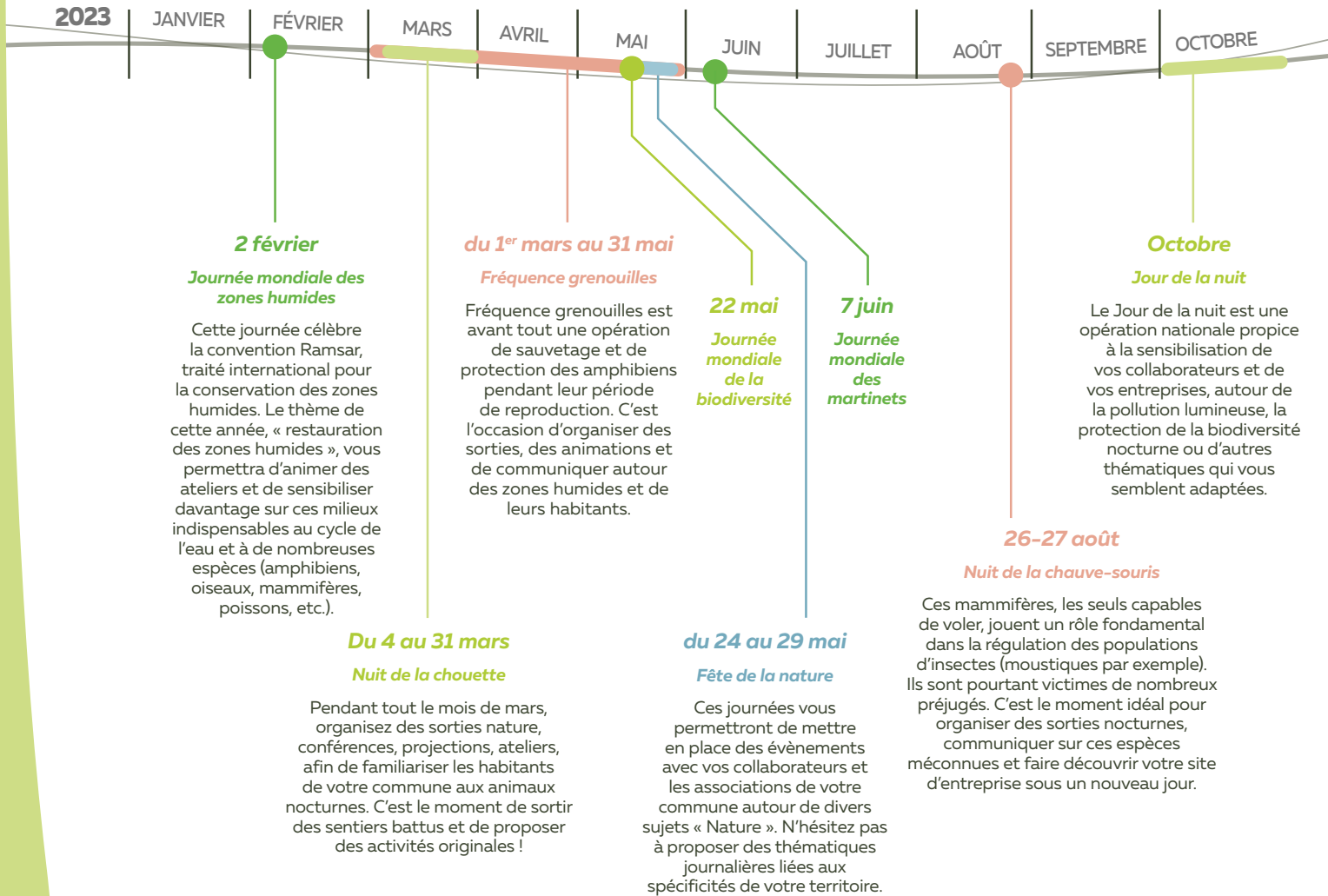
Elles peuvent être mises en place pour le maintien, la conservation et la restauration de la biodiversité, ou en tant que mesures compensatoires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous tourner vers les associations partenaires et Saint-Étienne Métropole ou aller sur le site du gouvernement www.ecologie.gouv.fr.



Quelques évènements nationaux

Ces dates sont spécifiques à 2023 mais les évènements ont généralement lieu toujours à la même période de l'année.



Interventionnisme et libre évolution

Différentes philosophies existent autour de la protection de l'environnement. Pour préserver la biodiversité, il est possible d'avoir une vision interventionniste, c'est-à-dire que l'Homme façonne la nature pour obtenir le cortège d'espèces « sauvages » qu'il souhaite. À l'opposé, la libre évolution consiste à laisser faire la nature sans préjuger de la biodiversité obtenue.

De nos jours, les espaces vierges d'intervention humaine sont relictuels. Il n'existe, par exemple, plus de forêts primaires en France hexagonale. Les espaces en libre évolution ont un intérêt écologique car ils constituent un point de référence pour comparaison des espaces gérés. Certaines parcelles forestières sont ainsi classées en Réserves Biologiques Intégrales (RBI).

Végétal local

La marque Végétal local est une marque collective de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) créée en 2015 à l'initiative des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité.

« La marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux.

Sauvages ? Ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'Homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

Local ? On se réfère ici à la notion de région écologique, ou région biogéographique, région d'origine du végétal : là où il a été collecté. 11 grandes régions écologiques ont été définies dans le cadre de la marque (indépendantes des régions administratives) et permettent de justifier la notion de « local ».

L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont porteurs d'adaptations génétiques spécifiques de la région écologique considérée. »
Source : www.vegetal-local.fr

La région biogéographique de Saint-Étienne Métropole est le Massif central. Sur ce secteur, différentes entreprises proposent la vente de graines et de plants certifiés. Elles sont répertoriées sur le site Internet. Il est par exemple possible d'acheter des sachets « évènementiels », personnalisables et en petits formats facilement distribuables pour sensibiliser le public.

Vous pouvez vous rapprocher du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) pour avoir leur retour d'expérience sur de telles pratiques.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Plantation d'une haie de végétaux locaux © E. Joly - FNE Loire

Coordination : B. Jankowiak pour la LPO AuRA

Rédaction : E. Joly, M. Doudement, A. Marsollier, V. Marquant et M. Rollet pour FNE Loire ; F. Jeanne et B. Jankowiak pour la LPO AuRA

Relecture : S. Pol, M. Higoa, M. Villemagne, K. Marie-Louise-Henriette, S. Roy, D. Corbin, O. Gernez, R. Doitrand, F. Bonniol et C. Dumas pour FNE Loire ; S. Arnaud, C. Brucy, A. Brunel, B. Canal, V. François, N. Lorenzini, C. Novel, B. Tranchand et E. Véricel pour la LPO AuRA ; C. Malherbe et A. Gallot Fléchet pour Saint-Étienne Métropole

Maquette / Mise en page : Emagineurs - Groupe Evisiance

Engagez-vous pour la nature

SÉM

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Étienne Cedex 1

www.saint-etienne-metropole.fr



11 rue René Cassin
42 100 Saint-Étienne
loire@fne-aura.org
04 77 41 46 60



Agir pour
la biodiversité

11 rue René Cassin
42 100 Saint-Étienne
loire@lpo.fr
04 77 41 46 90

Projet financé par l'OFB et Plan France Relance

